



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE (SFCR)

Au 31 décembre 2019



Préambule

Ce rapport narratif, destiné au public, fait partie du reporting réglementaire Solvabilité 2 transmis au régulateur national français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Il est validé par le Directeur Général puis approuvé par le Conseil d'administration de CCR RE, préalablement à sa transmission à l'ACPR.

Conformément aux exigences réglementaires du régime prudentiel, ce rapport résume les éléments propres à l'activité de CCR RE sur l'année 2019 concernant les évaluations appliquées à des fins de solvabilité.

Dans le présent rapport, il convient de considérer que tous les éléments mentionnés sont valorisés à la date du 31 décembre 2019.

Synthèse

Le résultat net de CCR RE s'élève à 35 M€ en 2019, soit le même que celui réalisé en 2018, dans un contexte de croissance significative du portefeuille (+21%).

La rentabilité du portefeuille a continué de s'améliorer. Le ratio combiné des activités Non Vie s'établit à 98,1%, en dessous du seuil de 100% alors même que CCR RE a subi une sinistralité CAT en ligne avec celle de 2018, notamment au Japon.

CCR RE a maintenu sa politique de provisionnement prudente. Aucun évènement n'est venu impacter la liquidation naturelle des provisions techniques.

CCR RE a maintenu le montant de la provision d'égalisation ce qui contribue à renforcer sa solidité financière et à limiter la volatilité de son résultat comptable. Le stock de provision d'égalisation s'établit ainsi à 25 M€ à la clôture de l'exercice.

Le ratio « capital éligible » sur « capital de solvabilité requis » (SCR) est stable à 185,4%.

Le ratio « capital éligible » sur « minimum de capital requis » (MCR) est de 463,6%.

Le plan d'activité de la Société prévoit un programme de réassurance globalement inchangé et stable sur la période de planification de l'activité.

CCR RE est dotée un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour :

- du conseil d'administration (avec un comité créé en son sein : un comité d'audit, des comptes et des risques) ;
- d'un organe exécutif composé du président directeur général, et du directeur général délégué ;
- et des quatre fonctions clés, toutes portées par un responsable distinct.

SOMMAIRE

I.	Présentation, Activité et Performance	8
I.1	Présentation.....	8
I.1.1	Dénomination sociale et forme juridique	8
I.1.2	Activités de CCR RE	8
I.1.3	Succursales et Bureau de représentation	8
I.1.4	Participation et filiales	8
I.1.5	Autorité de contrôle et commissaire aux comptes.....	8
I.1.6	Mesure de sa situation prudentielle et synthèse	8
I.2	Activité et performance	9
I.2.1	Faits marquants de l'exercice	9
I.2.2	Evènements postérieurs à la clôture	9
I.2.3	Analyse des comptes	9
I.2.3.1	Primes émises	9
I.2.3.2	Ratio combiné Non Vie et marge technique Vie.....	9
I.2.3.3	Gestion financière et immobilière	10
I.2.3.4	Résultat net.....	11
I.2.3.5	Participations et filiales	11
I.2.4	Perspectives 2019	12
II.	Système de gouvernance.....	12
II.1	Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise.....	12
II.1.1	Le Conseil d'Administration	12
II.1.2	Le Comité d'Audit, des Comptes et des Risques	13
II.1.3	Organe exécutif	14
II.1.4	Activités externalisées sous-traitées à CCR	15
II.2	Les fonctions clés	21
II.2.1	Structure de gouvernance des fonctions clés	21
II.2.2	Fonction gestion des risques.....	21
II.2.3	Fonction vérification de la conformité.....	22
II.2.4	Fonction audit interne	22
II.2.5	Fonction actuarielle.....	22
II.3	Comitologie	22
II.3.1	Le comité exécutif (Comex) Groupe CCR	22
II.3.2	Le comité opérationnel CCR RE	23
II.3.3	Le comité des risques (CORI) du Groupe CCR	23
II.3.4	Le Comité des Investissements Groupe CCR.....	23
II.3.5	Le Comité de Souscription CCR RE.....	23
II.3.6	Le comité sinistres CCR RE	23
II.3.7	Le comité de provisionnement CCR RE.....	23
II.4	Politique et pratiques de rémunération.....	23

II.4.1	Politique de rémunération.....	23
II.4.2	Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux	23
II.5	Transactions importantes conclues	24
II.6	Compétence et honorabilité.....	24
II.7	Système de gestion des risques (y compris ORSA)	24
II.7.1	Organisation de la gestion des risques	24
II.7.2	Présentation du dispositif de gestion des risques	26
II.7.2.1	L'appétence aux risques.....	26
II.7.2.2	Le référentiel des risques de CCR RE	26
II.7.2.3	L'ORSA.....	27
II.8	Dispositif du contrôle interne	27
II.8.1	Objectifs	27
II.8.2	Démarche et organisation	27
II.8.3	Les chartes	28
II.8.4	Indépendance et efficacité du contrôle interne.....	28
II.8.5	Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)	28
II.8.6	Procédures et règles CCR RE.....	28
II.9	Informations supplémentaires	29
III.	Profil de risques	29
III.1	Risque de Souscription.....	29
III.1.1	Contexte	29
III.1.2	Risques sous prisme SCR.....	29
III.2	La gestion des actifs	30
III.2.1	Contexte	30
III.2.1.1	Principes Généraux	30
III.2.1.2	Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs	30
III.2.2	Structure des actifs de CCR RE	30
III.2.2.1	Placements monétaires	30
III.2.2.2	Placements obligataires & crédit	31
III.2.2.3	Les placements diversifiés	31
III.2.2.4	Les placements immobiliers	31
III.2.2.5	Les placements en actions	31
III.2.2.6	Les placements en prêts	31
III.3	Exposition aux principaux risques financiers.....	31
III.3.1.1	Risque de change.....	31
III.3.1.2	Risque de taux d'intérêt.....	31
III.3.1.3	Risque de crédit.....	31
III.3.1.4	Risque de liquidité	31
III.3.1.5	Impact d'un choc financier	31
III.3.2	Risque opérationnel.....	31
III.3.2.1	Principe général.....	31
III.3.2.2	Déclinaison opérationnelle	31

III.4	Les autres risques	31
III.5	Exposition au risque	32
III.5.1	Evaluation des risques	32
III.5.2	Risques importants	32
III.5.3	Politique d'investissement	32
III.5.4	Concentration	32
III.6	Technique d'atténuation des risques	32
III.6.1	Rétrocession	32
III.6.2	Protection du portefeuille actions	32
III.7	Sensibilité aux risques	32
IV.	VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS	33
IV.1	Valorisation des actifs au 31/12/2019	33
IV.1.1	Source, contrôle et utilisation des données	33
IV.1.2	Valorisation des placements	34
IV.1.3	Valorisation des autres actifs	34
IV.2	Valorisation des passifs au 31/12/2019	35
IV.2.1	Valorisation des provisions techniques	35
IV.2.1.1	Processus de provisionnement « Compte sociaux »	35
IV.2.1.2	Affectation des "Lines of Business"	36
IV.2.1.3	Méthode de valorisation de la meilleure estimation et de la marge pour risque	36
IV.2.1.4	Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier... ..	37
IV.2.1.5	Evolution des hypothèses de calcul des provisions techniques	37
IV.2.1.6	Provisions techniques et véhicules de titrisation à date	38
IV.2.2	Valorisation des autres passifs	39
IV.2.3	Autres provisions techniques	39
IV.2.4	Provisions autres que les provisions techniques	39
IV.2.5	Provisions pour retraite et autres avantages	39
IV.2.6	Impôts différés passif	39
IV.2.7	Dettes nées d'opérations de réassurance	39
IV.2.8	Autres dettes (Non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)	39
IV.2.9	Autres dettes non mentionnées par ailleurs	40
IV.2.10	Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting	40
IV.3	Autres informations importantes	40
V.	Gestion du capital	40
V.1	Gestion des fonds propres – Objectifs, politiques et procédures	40
V.1.1	Objectifs	40
V.1.2	Politique	40
V.1.3	Procédures	41
V.2	Fonds propres prudentiels au 31/12/2019	41
V.2.1	Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels	41
V.2.2	Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels	41
V.2.3	Evolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019	41

V.3	Couverture du SCR et du MCR au 31/12/2019.....	42
V.4	Fonds propres et mesures de transition.....	42
V.5	Description des fonds propres auxiliaires.....	42
V.6	Disponibilité et transférabilité des fonds propres prudentiels.....	42
V.7	Calcul du SCR et du MCR et des fonds propres éligibles.....	42
V.7.1	Méthode et options retenues.....	42
V.7.2	Capacité d'absorption par les impôts différés.....	42
V.7.3	Approche par transparence.....	42
V.7.4	Fonds cantonnés.....	42
V.7.5	Simplifications utilisées.....	42
V.7.6	Difficultés rencontrées.....	42
V.8	SCR et MCR.....	43
V.8.1	Evolution du SCR et du MCR par rapport à la précédente date de référence.....	43
V.8.2	Evolution de la marge de solvabilité par rapport à la précédente date de référence.....	43
VI.	Annexe : QRT.....	44
VI.1	SE.02.01.16 : Balance sheet.....	45
VI.2	S.05.01.01.01 : Non-life & Accepted non proportional reinsurance.....	47
VI.3	S.05.01.01.02 : Life.....	49
VI.4	S.05.02.01.01 : Non-life obligations for home country.....	50
VI.5	S.05.02.01.04 : Life obligations for home country.....	51
VI.6	S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions.....	52
VI.7	S.17.01.01 : Non-life Technical Provisions.....	54
VI.8	S.19.01.01 : Non-Life Insurance Claims.....	56
VI.9	S.23.01.01 : Own funds.....	58
VI.10	S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula.....	60
VI.11	S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only life or non-life insurance or reinsurance activity	62

I. Présentation, Activité et Performance

Conformément à l'article L 355-1 du Code des assurances, les entreprises de réassurance transmettent de manière régulière à l'ACPR les informations nécessaires à l'exercice de son contrôle. Ces informations sont contenues dans deux rapports distincts et les états quantitatifs cités au L 355-1 du Code des assurances.

De ces deux rapports, le présent rapport est «le rapport sur la solvabilité et la situation financière », ou SFCR («Solvency and Financial Conditions Report»), autrement dénommé « rapport narratif destiné au public ». Ce rapport est publié annuellement.

Conformément à l'article R 355-1 et R 355-7 du Code des assurances, le conseil d'administration approuve ce rapport narratif destiné au public.

I.1 Présentation

I.1.1 Dénomination sociale et forme juridique

La dénomination sociale de l'entreprise est CCR RE, constituée sous forme juridique de Société Anonyme (SA). CCR RE est une filiale à 100% de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR).

En application de l'article L. 321-1-1 du code des assurances, CCR RE est agréée pour pratiquer les opérations de réassurance correspondant aux activités Non-Vie et Vie mentionnées à l'article R. 321-5-1 du code précité, suivant décision de l'ACPR n° 2016-C-46 du 16 septembre 2016 publiée au JORF n°0262 du 10 novembre 2016.

Au 31 décembre 2019, l'effectif des collaborateurs de CCR RE est de 111.

I.1.2 Activités de CCR RE

L'activité de CCR RE est la réassurance dite « de marché », distincte de la réassurance publique exploitée par CCR avec la garantie de l'Etat. Au 31 décembre 2016, la branche complète et autonome d'activité de Réassurance sans garantie de l'Etat auprès du Marché, incluant le portefeuille de contrats et de sinistres, a été apportée à CCR RE par CCR.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, CCR RE poursuit et développe cette activité de réassurance tant en France qu'à l'international et sur l'ensemble des grandes branches assurantielles IARD, Vie et Assurances de Personnes.

I.1.3 Succursales et Bureau de représentation

CCR RE est établie au Canada et en Malaisie (Labuan) sous forme de succursale et dispose d'un bureau de représentation au Liban.

I.1.4 Participation et filiales

CCR RE détient à 100% la société Caisrelux qui est une captive de réassurance établie au Luxembourg.

Par ailleurs, CCR RE détient également des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières, Rochefort 25, Pompe 179 et Civry 22, possédant chacune un immeuble.

I.1.5 Autorité de contrôle et commissaire aux comptes

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CCR RE est :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Secteur Assurance
4 Place de Budapest
75436 PARIS CEDEX 09

Le commissaire aux comptes en charge du contrôle des comptes de CCR RE est :

PriceWaterhouseCoopers Audit SA
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Son mandat actuel de 6 ans expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

I.1.6 Mesure de sa situation prudentielle et synthèse

Dans le cadre de solvabilité II, CCR RE utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités à des fins de reporting règlementaire.

Conformément à la stratégie de CCR RE, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2019 et reflète l'exposition aux risques décrite dans le présent rapport et basée sur son activité de réassurance classique de marché et son activité de gestion d'actifs.

Le ratio de solvabilité 2 est égal à 185,5% à fin 2019. Il n'y a pas en 2019 de modification substantielle liée aux fonds propres (pro forma) de la compagnie qui ont continué à se renforcer.

I.2 Activité et performance

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie a été défini en application du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels sociaux des entreprises d'assurance.

I.2.1 Faits marquants de l'exercice

CCR RE poursuit sa dynamique de croissance rentable.

Le chiffre d'affaires croît de 21% pour s'établir à 562M€, porté par des affaires nouvelles (pour 21% du portefeuille).

Le résultat net de CCR RE s'élève à 35 M€ en 2019 malgré un effet fiscal défavorable (le taux d'impôt sur résultat courant s'affiche à 39,0%), au même niveau qu'en 2018 et conformément au plan.

Le résultat courant avant variation de la provision pour égalisation s'élève par ailleurs à 56M€, en hausse de 23% par rapport à celui réalisé en 2018 (46M€).

Le ratio combiné des activités Non Vie poursuit son amélioration et s'établit à 98,1% (99,4% en 2018).

I.2.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR RE n'est intervenu entre le 31 décembre 2019 et le 31 mars 2020, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

En mars 2020, le Covid-19 a nécessité le lancement d'un nouveau PCA. Comme lors des grèves de décembre 2019, le groupe CCR a pu observer la bonne déclinaison de son PCA pour la partie travail à distance intégral.

Le groupe CCR est robuste et a affronté cette crise avec sérénité.

I.2.3 Analyse des comptes

(Extrait rapport de gestion CCR RE 31/12/2019)

I.2.3.1 Primes émises

Le chiffre d'affaires de CCR RE ressort à 562 M€ en hausse de 18% à cours de change constant¹ et de 21% au cours de clôture par rapport à 2018.

Cette évolution dynamique, qui s'inscrit dans le plan stratégique à l'origine de la création de CCR RE (2016-2020), est essentiellement portée par les affaires nouvelles.

L'activité se répartit de la manière suivante :

- les primes émises par les lignes d'activité « Non Vie » s'établissent à 345 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2018 (hausse de 7 % à cours de change constant). Elles représentent 61 % des primes émises.

Cette évolution de +23 M€ à cours constant s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie.

- les primes émises par la ligne d'activité « Vie » s'élèvent à 216 M€, en hausse de 45 % par rapport à 2018 (à cours de change constant, la hausse est de 42 %).

Cette évolution de +63 M€ à cours de change constant s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites au Moyen-Orient.

Les branches suivantes représentent plus des trois-quarts des primes émises :

- Vie et Assurances de Personnes ;
- Dommages aux biens et Risques divers ;
- Automobile et RC.

Les autres branches d'activité de CCR RE sont principalement et par ordre décroissant : le Financier, le Transport, les Risques agricoles et l'engineering.

I.2.3.2 Ratio combiné Non Vie et marge technique Vie

Lignes d'activités « Non-vie »

Le ratio combiné de CCR RE poursuit son amélioration et s'établit à 98,1% au 31 décembre 2019. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P de 66,6% (vs 68,0% en 2018)
- un « expense ratio » de 31,5% (vs 31,4% en 2018).

Les évènements Cat représentent une charge nette de 7,8% en 2019. Les principaux évènements de l'année qui ont touché le portefeuille de CCR RE sont survenus au Japon (typhons Faxai et Hagibis) et en Amérique du Nord (cyclone Dorian).

¹ Les variations à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles 2019 converties au taux de change du 31 décembre 2018 et les données 2018 au taux de change du 31 décembre 2018.

Calcul du ratio combiné pour l'activité non Vie et réconciliation avec les comptes :

	Présentation par activité			Présentation comptable	
	BU Non Vie (1)	BU Vie Assurances de Personnes (2)	BU Vie Décès (3)	Non Vie (1) + (2)	Vie (3)
Primes acquises nettes (a)	299,0	101,3	93,3	400,3	93,3
Charges de sinistres et des autres provisions techniques (b)	-199,1	-91,1	-58,9	-290,2	-58,9
Commissions, frais, autres charges et produits techniques (c)	-94,2	-16,6	-26,2	-110,8	-26,2
Variation de la provision pour égalisation	1,6	0,0	0,0	1,6	0,0
Produits de placements alloués au résultat technique	29,7	4,4	4,1	34,1	4,1
Résultat technique	37,0	-2,0	12,2	35,0	12,2
Combined Ratio $\frac{(b+c)}{a}$	98,1%				

Ligne d'activité « Vie »

Le taux de marge technique² de la ligne d'activité « Vie » s'établit à 5,2% en 2019 (vs 6,3%³ en 2018)

1.2.3.3 Gestion financière et immobilière

Les placements⁴ s'élèvent, à fin 2019, à 2 128 M€ en valeur nette comptable, dont 234 M€ en dépôt auprès des cédantes, contre 2 029 M€ au 31 décembre 2018.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2019, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 375 M€ à fin 2019, contre 299M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR RE, considérés en valeur de marché, atteint 2 503 M€, en progression de 7,5 % par rapport à fin 2018.

A la clôture de l'exercice, la structure des placements de CCR RE en prix de revient et valeur de marché s'établit ainsi :

(montants en M€)	31/12/2019			31/12/2018			Variation N - N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires (dont disponibilités)	331.2	330.9	13.2%	298.9	298.6	12.8%	32.3	10.8%	32.2	10.8%
Instruments de taux	776.3	820.9	32.8%	733.8	770.2	33.1%	42.6	5.8%	50.7	6.6%
Prêts	78.0	79.2	3.2%	66.9	67.6	2.9%	11.0	16.5%	11.6	17.1%
Immobiliers (dont opci)	143.0	373.2	14.9%	145.3	349.3	15.0%	-2.2	-1.5%	23.8	6.8%
Placements en actions et fonds diversifiés	389.7	480.6	19.2%	406.1	456.5	19.6%	-16.5	-4.1%	24.1	5.3%
Participations	6.2	15.0	0.6%	6.2	14.4	0.6%	0.0	0.0%	0.6	4.5%
Dépôts	403.6	403.6	16.1%	372.4	372.4	16.0%	31.2	0.1	31.2	8.4%
TOTAL	2 127.9	2 503.2	100.00%	2 029.5	2 329.0	100.00%	98.4	4.8%	174.2	7.5%

² Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèce de la ligne d'activité « Vie » d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité « Vie » d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

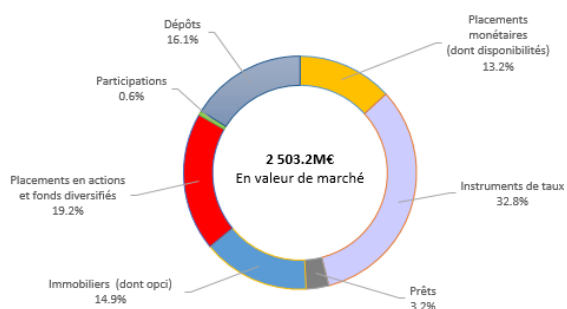
³ Taux de marge Vie 2018 pro forma : inclut les frais de gestion de sinistres.

⁴ Placements financiers et immobiliers de CCR RE y compris les liquidités. Dans cette partie, les placements au 31 décembre 2018 sont revalorisés aux cours du 31/12/2019.

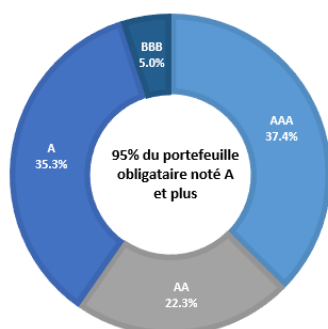
Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements de CCR RE a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

La part de la poche « **Placements monétaires** » s'élève à 331 M€ en hausse de 10,8 % par rapport à 2018.

La poche « **Instruments de taux** » représente 32,8% du total des placements en valeur de marché à fin 2019, en hausse de 6,6% par rapport à fin 2018. Elle est composée d'obligations détenues en direct (35,7%) et d'OPC (64,3%).



A fin 2019, le **portefeuille obligataire** est composé à 95% de titres notés A et plus.



Rating Standard & Poor's

L'exposition « **actions et placements diversifiés** » en valeur de marché est de 480,6 M€ soit 19,2 % du total des placements à fin 2019, en hausse de 5,3% par rapport à fin 2018. Cette poche est essentiellement composée d'OPC Actions (39,4 %), de titres hybrides (19,6 %) et de fonds diversifiés (24 %).

Les **placements immobiliers** s'élèvent à 373,2 M€ en valeur de marché soit 14,9% du total des placements (15,1% en 2018), en hausse de 6,8%. En 2019, CCR RE a cédé un immeuble qui a permis de réaliser une plus-value de 10,52 M€.

I.2.3.4 Résultat net

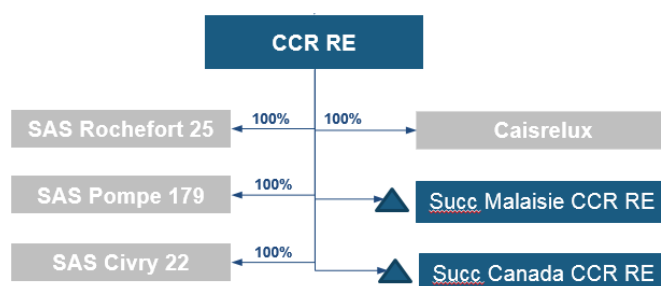
Le résultat net après impôt de 2019 ressort à 35 M€.

Ce dernier se compose des éléments suivants :

Le résultat courant avant provision pour égalisation s'établit à 56 M€, en progression de +23% par rapport à l'an dernier.

- Le résultat financier s'élève à 49 M€. Ce dernier est composé pour l'essentiel de produits financiers courants à hauteur de 24,4 M€ et de plus-values nettes réalisées à hauteur de 24,4 M€. Il en résulte un taux de produits financiers⁵ du portefeuille d'actifs de CCR RE de 2,7%, contre 2,4% en 2018. A ce rendement vient s'ajouter un rendement latent de +3,7% lié à l'évolution des plus-values latentes hors produits de taux.
- Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2019 à 33 M€, soit un ratio de coût de 5,5% , venant de 6,3% en 2018 et 7,2% en 2017.
- La charge de l'impôt sur les sociétés s'est élevée à 22 M€ en 2019 soit un taux d'impôt apparent de 39 % en raison notamment des variations constatées au cours de l'exercice sur les plus-values latentes sur OPCVM et qui impactent directement le résultat fiscal de CCR RE.

I.2.3.5 Participations et filiales



Comme le montre la structure ci-dessus, CCR RE gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de trois sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 41 M€ au 31 décembre 2019. Ces sociétés immobilières ont dégagé, au cours de l'exercice inventorié, un résultat net de 1,8 M€ et ont contribué à hauteur de 1,7 M€ aux produits financiers courants de CCR RE pour l'exercice 2019.

⁵ Rapport entre les produits financiers nets d'une part, et l'encours des placements d'autre part, hors intérêts sur dette subordonnée, hors dépôts

cédantes et hors immeuble d'exploitation. Taux de produits financiers 2018 proforma.

CCR RE détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2019, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR RE. Les comptes de la société ont été arrêtés le 18 mars 2020 et font ressortir un résultat positif.

I.2.4 Perspectives 2019

Les objectifs du précédent plan stratégique « Renovatio » ont été atteints avec un an d'avance, grâce à un accueil particulièrement favorable de nos clients et partenaires, et soutenu par l'engagement et la détermination des équipes CCR RE.

Un nouveau plan stratégique - Streamline – a été approuvé par le conseil d'administration en décembre 2019 ; il ordonnance le développement de CCR RE sur la période 2020-2023. Streamline renvoie aux principes de rationalisation et de profilage d'un véhicule manœuvrant et innovant et porte les fondamentaux suivants :

- Politique de souscription diversifiée et maîtrisée sur un nombre de pays et de branches sélectionnés ;
- Souscriptions basées sur des relations entretenues sur le long terme avec nos cédantes clients, privilégiant dans les solutions proposées une vision aussi transversale que possible entre Vie, Non Vie et Spécialités selon les marchés et les interlocuteurs ;
- Poursuite de l'amélioration de la rentabilité à moyen terme ;
- Accélérer la transformation digitale de ses processus internes pour atteindre les objectifs fixés de qualité de service et de réactivité;
- Renforcer une offre de service aux clients et aux partenaires afin d'augmenter la valeur de notre proposition.

Streamline favorisera le renforcement de l'assise financière de la société afin de maintenir le ratio de solvabilité dans une fourchette de 180% à 220%.

II. Système de gouvernance

CCR RE s'est dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué notamment :

- du Conseil d'administration et d'un comité créé en son sein : le comité d'audit, des comptes et des risques ;
- d'un organe exécutif composé d'un directeur général et d'un directeur général délégué qui forment les dirigeants effectifs de l'entreprise ;

et des quatre fonctions clés, afin de permettre une conduite optimale de son activité.

II.1 Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise

II.1.1 Le Conseil d'Administration

- **Non dissociation de la présidence du Conseil d'administration et de la direction générale**

Conformément à l'article L 225-51-1 du code de commerce et à l'article 16 des statuts, le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 29 juin 2016, a opté pour un mode non dissocié de la fonction de président du Conseil d'administration et de la fonction de directeur général.

- **Présidence du Conseil d'administration et direction générale**

M. Bertrand LABILLOY a été nommé Président directeur général par le Conseil d'administration le 29 juin 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur, à savoir 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur proposition du Président directeur général, M. Laurent MONTADOR a été nommé directeur général délégué par le Conseil d'administration le 29 juin 2016 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- **Composition du Conseil d'administration**

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes, le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus dont un administrateur proposé par l'Etat au titre de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et un administrateur représentant les salariés au titre de l'article L 225-27 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration de CCR RE est composé de :

- M. Bertrand LABILLOY, Président directeur général
- M. Pierre BLAYAU, représentant permanent de CCR
- M. Patrick CERCEAU
- M. Charles LEVI
- M. Antoine MANTEL
- M. John CONAN, administrateur représentant les salariés, élu par le personnel au titre de l'article L. 225-27 du code de commerce,

La durée du mandat des administrateurs est de cinq ans.

▪ Attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délibère notamment sur les principales orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'activité de la Société.

Outre les questions réservées à la compétence du Conseil par les dispositions législatives et réglementaires applicables, après étude le cas échéant par le Comité compétent, le Conseil examine et délibère notamment sur :

- au moins une fois par an, la stratégie de souscription et d'investissement de la Société.
- le plan d'affaires pluriannuel de la Société ;
- le projet de budget annuel de la Société et son appétence aux risques ;
- les projets de fusion, acquisition et de partenariats stratégiques ;
- les grandes lignes du programme de rétrocession ;
- tout investissement financier ou immobilier peu ou pas liquide d'un montant égal ou supérieur à 40 millions d'euros afin d'en valider la nature et le montant.

Le Conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle. A ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le Conseil est prévue par la réglementation.

▪ Fonctionnement du Conseil d'administration

Règlement intérieur

Le Conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement.

Le règlement intérieur comporte en annexe le règlement intérieur du comité d'audit, des comptes et des risques issu du Conseil.

Le Conseil d'administration est également doté d'une « charte de l'administrateur » qui définit les règles directrices

auxquelles les administrateurs adhèrent et qu'ils s'engagent à respecter dans l'exercice de leur fonction d'administrateur. Cette charte figure en annexe du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Réunions

Le Conseil d'administration est convoqué par écrit. Les réunions se tiennent au siège social de CCR RE. Chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant la date de la réunion, un dossier complet comportant l'ordre du jour et, pour l'essentiel des points dudit ordre du jour, les éléments d'information nécessaires. Ce dossier est dématérialisé et accessible sous forme exclusivement électronique, de manière sécurisée, sur un portail dédié.

II.1.2 Le Comité d'Audit, des Comptes et des Risques

Un comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du Conseil d'administration du 23 janvier 2017.

Il est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés.

Le comité d'audit, des comptes et des risques est présidé par M. Charles LEVI. Il comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes et être indépendant au regard des critères adoptés par le Conseil d'administration, à savoir M. Charles LEVI.

Le Comité a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa mission relative aux comptes sociaux annuels, notamment le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration, et au traitement de l'information comptable et financière, le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Il donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale.

Il est chargé de l'audit du rapport de la fonction actuarielle, d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner le rapport de la fonction vérification de la conformité.

Il est aussi en charge d'auditionner le responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et d'approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations et les suites données.

Il examine les rapports, notamment le rapport régulier au contrôleur (Regular Supervisory Report en anglais - RSR), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (Solvency

and Financial Conditions Report en anglais - SFCR), et les politiques écrites relevant de sa compétence.

Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'ORSA avec l'examen du rapport ORSA, et de l'audition de la fonction de gestion des risques.

II.1.3 Organe exécutif

▪ La direction générale

La direction générale de CCR RE est composé de :

- M. Bertrand LABILLOY, Président Directeur Général,
- M. Laurent MONTADOR, Directeur Général Délégué.

▪ Dirigeants Effectifs de CCR RE

Messieurs LABILLOY et MONTADOR sont dirigeants effectifs de plein droit, avec un champ de compétence identique, suite à leurs nominations respectives en qualité de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration en date du 29 juin 2016.

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

▪ Missions des principales directions internes à CCR RE

Direction de la souscription

La Direction de la souscription est chargée de constituer un portefeuille rentable, auprès de cédantes :

- de préférence de taille petite ou moyenne ;
- ayant une vision à long terme de ses relations avec les réassureurs qu'elles considèrent comme des partenaires ;
- considérant la réassurance comme un service et donc un centre de coût ;
- sur lesquelles CCR RE a, ou peut avoir, un poids significatif dans la négociation des termes et des conditions.

Elle est constituée de 8 départements de souscription et d'un département dédié à la gestion des sinistres majeurs et aux services.

La Direction de la souscription a également pour mission de développer et de capitaliser ses connaissances techniques sur un large spectre de risques.

Les missions principales de la Direction recouvrent ainsi, l'analyse, la décision de souscription et l'ensemble de la relation clientèle y compris la gestion des sinistres, en Vie et Non Vie.

Direction Actuariat & Risques

La mission de La direction Actuariat & Risques est de piloter le dispositif de gestion des risques du groupe CCR dans un

principe de pragmatisme et d'amélioration de la performance, en lien avec la taille de l'entreprise.

Elle a pour objectifs de définir le cadre méthodologique de gestion des risques, de s'assurer de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, de mener des études actuarielles pour s'en assurer, d'identifier les risques clefs et de veiller à la conformité du groupe CCR aux principes de la directive Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation et évalue le dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des risques de l'entreprise.

D'une manière générale, la direction des risques coordonne et contribue au pilotage des 3 piliers de la Directive Solvabilité II, opérationnellement ou ponctuellement.

Elle est composée, fin 2019, de 3 départements:

- Cotations & cellule CAT : chargé de la tarification des contrats de réassurance souscrits, des analyses techniques du portefeuille souscrit et de modéliser les expositions CAT.
- Gestion des risques, Contrôle interne & RSSI : chargé de piloter le dispositif de maîtrise des risques, d'assurer un reporting de contrôle interne, de piloter le dispositif d'identification et d'évaluation des risques, de coordonner la rédaction des rapports réglementaires et de garantir un niveau de sécurité des systèmes d'information suffisant.
- ALM & Provisionnement : chargé de calculer les provisions techniques de CCR RE, de réaliser les études réglementaires et notamment les travaux liés au pilier 1 de la directive Solvabilité 2 et de la fonction ALM (Gestion Actif Passif)

Elle est quotidiennement tournée vers la maîtrise des risques et la création de valeurs par les risques.

Direction des opérations

Cette direction est en charge des opérations de CCR RE. Elle est constituée de deux départements :

- Département Comptabilité technique : chargé de la vérification des comptes techniques de réassurance et de la comptabilité tiers
- Département Gestion : Chargé de la gestion contractuelle et d'assister la direction de souscription dans l'analyse technique et commerciale des affaires

II.1.4 Activités externalisées sous-traitées à CCR

Afin d'assurer son fonctionnement, en 2019, CCR RE a sous-traité auprès de CCR certaines activités opérationnelles dans les domaines des fonctions support ainsi qu'en gestion d'actifs financiers et immobiliers.

Le périmètre d'externalisation inclut les activités critiques ou importantes suivantes :

- activité de gestion des actifs financiers et immobiliers,
- activité de gestion des systèmes d'information,
- activités de comptabilité tiers, de comptabilité technique, de gestion des sinistres, de commutation et de provisionnement
- activités de la direction financière (comptabilité générale, trésorerie et contrôle de gestion)
- activités liées à la fonction de vérification de la conformité,
- activités liées à la fonction actuarielle,
- activités liées à la fonction d'audit interne.

▪ Externalisation de la gestion des actifs financiers et immobiliers

La gestion du portefeuille des actifs financiers et immobiliers de CCR RE est externalisée auprès de la Direction des Investissements Financiers et du département immobilier de CCR.

La gestion des actifs financiers et immobiliers de CCR RE s'inscrit dans un processus d'investissement qui peut être décomposé en plusieurs étapes :

Un exercice d'analyse économique et financière régulièrement mis à jour et destiné à décrire le contexte général au sein duquel sont arrêtées les décisions d'investissement.

Les grandes orientations en matière de croissance économique, d'inflation, de politique économique et d'endettement font l'objet d'une synthèse globale. Une analyse multi-facteurs (évaluation des différentes classes d'actifs, dynamique conjoncturelle et facteurs techniques tels que les flux et comportement des investisseurs), aide à appréhender le potentiel de rentabilité et le risque associés à chaque catégorie d'actif.

Une allocation stratégique d'actif fournit le cadre fondamental au sein duquel doit s'inscrire la gestion d'actifs.

Elle est effectuée sous la supervision de la gestion actif-passif et s'inscrit dans le budget de risque retenu par le Conseil

d'administration de CCR RE. Elle se décline ensuite en une allocation tactique d'actif, avec un horizon d'investissement de 12-24 mois et un niveau d'analyse nettement plus fin au niveau des actifs considérés (classes et sous-classes d'actifs). La mise en œuvre d'une couverture partielle ou totale du risque en action sur les portefeuilles est décidée à ce stade. Cette allocation est régulièrement revue, en fonction des contraintes de passif, du degré d'aversion au risque, et du respect de l'exigence réglementaire de fonds propres, compte tenu de la rentabilité espérée et du risque des différentes classes d'actif. Au sein des actifs obligataires et monétaires, l'écart entre la durée des actifs et celle des passifs fait l'objet d'un contrôle régulier, de façon à maîtriser le risque de taux d'intérêt encouru. De la même façon, le risque de change résultant des décalages entre actifs et passifs en devises est activement géré. Enfin, une liquidité suffisante est recherchée en permanence, au regard des caractéristiques et de la volatilité des engagements techniques.

La sélection des placements composant les portefeuilles d'actifs financiers et immobiliers est alors effectuée par les équipes de gestion des départements Investissements et Immobiliers.

Pour les actifs détenus en direct sous forme de titres obligataires et monétaires, les investissements s'inscrivent obligatoirement au sein d'une liste d'émetteurs autorisés au sein de la catégorie « Investment Grade » des grandes agences de notation (S&P, Moody's). Une grande diversification du risque de signature est poursuivie dans les portefeuilles.

Pour les actifs immobiliers détenus en direct, chaque proposition d'acquisition ou d'arbitrage est présentée pour validation au comité des investissements. Les actifs présentant les meilleurs critères de localisation, de qualités architecturales sont proposés

Les investissements en fonds d'investissement mobiliers et immobiliers procèdent d'un travail de sélection qui commence par une analyse des forces et faiblesses des sociétés de gestion. Les principaux critères pris en considération sont la pertinence de la stratégie, l'adéquation entre les moyens et les objectifs, la qualité de la gestion du risque et des procédures, ainsi que la capacité à servir la clientèle institutionnelle. Une analyse spécifique est alors conduite sur les fonds susceptibles d'être choisis comme support d'investissement. Les facteurs déterminants dans la sélection des fonds sont la taille de l'actif sous gestion, l'expérience de l'équipe de gestion, la permanence du style de gestion, la clarté des responsabilités, la stabilité de l'équipe de gestion, la transparence de la gestion et l'alignement des intérêts avec l'investisseur. Des entretiens sont régulièrement organisés avec les gérants des fonds détenus en portefeuille. Ils sont complétés par des contacts téléphoniques fréquents. Une analyse quantitative des

performances (analyse du comportement d'un fonds par rapport aux anticipations compte tenu de son profil, comparaison par rapport aux indices de référence et par rapport à des groupes de fonds similaires constitués en interne) permettent de contrôler les résultats et de déclencher une alerte en cas de dérive.

Des outils développés en interne permettent de fournir des rapports de gestion et des rapports d'activité à CCR RE.

Un tableau mensuel d'allocation d'actifs recense les expositions des portefeuilles sous gestion selon une typologie détaillée des actifs. Des calculs de performance, hebdomadaires ou mensuels selon les cas, permettent d'apprécier les résultats de la gestion sur différentes durées de placement et pour différents périmètres d'actifs selon le degré de détail recherché dans l'analyse. Des rapports sont réalisés sur les principaux risques financiers (risque de taux d'intérêt, risque de change, risques de crédit, risque immobilier). Un modèle de simulation permettant de générer des chocs financiers sur les portefeuilles aide à calibrer les budgets de risque. Enfin, des analyses ponctuelles ciblées sur un actif particulier (émetteur obligataire, fonds d'investissement, taux de change notamment) permettent d'apprécier l'évolution du risque et les anticipations de rentabilité. Des comités d'investissements permettent de communiquer sur l'évolution de la gestion des portefeuilles d'actifs financiers et immobiliers, sur l'état des risques, sur les résultats obtenus et sur les grandes orientations économiques et financières. Des points ad hoc peuvent être effectués, à la demande de CCR RE, sur tous les aspects concernant la gestion financière des actifs.

▪ Externalisation de la gestion des systèmes d'information

Les systèmes d'information de CCR RE sont externalisés auprès de la Direction des Systèmes d'Information de CCR.

Présentation de la Direction des Systèmes d'Information de CCR et de ses missions au service de CCR RE

La Direction des Systèmes d'Information (« DSI ») de CCR a pour mission, dans le cadre des budgets et moyens qui lui sont alloués, de :

- Mettre à disposition de tous les utilisateurs du système d'information de CCR, qu'ils soient collaborateurs de l'entreprise ou usager externe, les moyens informatiques et de communication (matériels, logiciels et services associés) nécessaires pour exercer quotidiennement leur métier dans de bonnes conditions de disponibilité, fiabilité et sécurité;

- Entretenir le capital immatériel constitué du patrimoine applicatif et de sa connaissance par l'entreprise et/ou ses partenaires pour en assurer la pérennité;
- Accompagner l'évolution de l'entreprise et des métiers en faisant évoluer les systèmes d'information existants ou en en construisant de nouveaux, en parfaite cohérence avec les objectifs stratégiques de l'entreprise et les besoins de ses métiers tels que définis dans les plans qui s'y rapportent;
- Promouvoir auprès de la Direction Générale et des Métiers les technologies de l'information et de la communication susceptibles d'apporter à CCR des innovations et avantages compétitifs.

En 2019, l'organisation de la DSI est composée de la manière suivante :

- Pôles opérationnels
 - o 3 pôles « Etudes et développements » dédiés aux activités de développement et de maintenance, en charge de concevoir et mettre en œuvre les fonctionnalités, outils et applications informatiques adaptés aux besoins des métiers. Ces pôles sont composés d'un service dédié au SI réassurance, un service dédié au décisionnel et d'un service dédié aux fonctions Support.
 - o Un pôle « Architecture & Intégration » en charge de concevoir et mettre en œuvre les architectures logicielles, les composants et applications afin de garantir la cohérence, la stabilité et la performance du système d'informations.
 - o Un pôle « Production & Exploitation » en charge de la conception et de la mise en œuvre de l'infrastructure technique, de l'exploitation du système d'informations, du support aux utilisateurs et du plan de continuité d'activité.
- pôles transverses
 - o Un Pôle « Cohérence Fonctionnelle & AMOA » en charge de la relation et de la coordination entre les métiers et l'informatique, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et garant de la cohérence et de l'évolution fonctionnelle du système d'informations.
 - o Un pôle « PMO et Gestion des Ressources » en charge du pilotage du portefeuille de projets, des budgets, des ressources.

Les services fournis par la DSI

Mise à disposition de l'ensemble des moyens humains et techniques couvrant l'ensemble des composants du système d'information de CCR RE :

- Gestion des infrastructures serveurs et du parc informatique (matériels, logiciels) mis à disposition de CCR RE
- Gestion des infrastructures réseaux et telecom mis à disposition de CCR RE
- Gestion des logiciels et progiciels en production mis à disposition de CCR RE
- Etude, implémentation et mise en production des solutions informatiques (ERP, sites extranet, outils décisionnels, ...)
- Maintenance corrective et évolutive sur les applications déployées
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Définition de la politique de sécurité informatique, mise en œuvre et surveillance des risques
- Sauvegarde et archivage des données de CCR RE
- Elaboration et maintien d'un Plan de Secours Informatique
- Gestion des achats informatiques (matériel, logiciel et prestation intellectuelle)
- Support aux utilisateurs de CCR RE.

▪ Externalisation auprès de la Direction Financière

La Direction Financière de CCR effectue pour le compte de CCR RE des prestations de services dont l'objet est la garantie de la validité des informations financières, l'évaluation et la gestion des sinistres ainsi que le pilotage financier de CCR RE.

Les principaux objectifs attachés à ces prestations de services sont:

- Garantir la fiabilité des comptes de CCR RE ;
- Établir des documents financiers et fiscaux de CCR RE en conformité avec la législation ;
- Produire les états financiers de reporting réglementaire de CCR RE;
- Produire des tableaux de bords en fonction des besoins de pilotage de la direction générale et de son Conseil d'administration;
- Établir et comptabiliser les écritures d'inventaires de CCR RE;
- Élaborer le budget et le plan de l'entreprise de CCR RE en conformité avec les choix stratégiques de l'actionnaire et de la direction générale.

Jusqu'au 30 juin 2019, la direction financière était également en charge de :

- comptabiliser les écritures techniques de CCR RE,
- Évaluer et gérer les sinistres de CCR RE;

- Gérer le run-off de CCR RE et procéder à des commutations le cas échéant.

Ces activités sont, depuis le 1^{er} juillet 2019 traitées par CCR RE, elles ne sont donc plus externalisées auprès de CCR.

Plus précisément, le périmètre d'externalisation auprès de la direction financière est le suivant :

Trésorerie

Objectif : Gérer la trésorerie de CCR RE et assurer sa comptabilisation

Missions confiées :

- Gérer l'ensemble des moyens de paiement
- Maîtriser les flux financiers sur les comptes bancaires
- Traiter comptablement les opérations de trésorerie
- Assurer la solvabilité bancaire dans le respect des engagements (échéance et maintien d'un solde de trésorerie)
- Optimiser du processus de gestion des conditions bancaires
- Déterminer chaque jour le solde de trésorerie sur les comptes bancaires ou à placer
- Produire le reporting d'activité et règlementaire

Gestion Comptable des Portefeuilles des actifs financiers de CCR RE & Back Office

Objectif : Assurer la gestion comptable et administrative des actifs financiers de CCR RE

Missions confiées :

- Assurer la gestion comptable, fiscale et administrative du portefeuille financier dans la conformité de la réglementation
- Assurer le back-office de l'ensemble des opérations négociées sur les marchés financiers
- Gérer les stocks de titres
- S'assurer de la couverture des engagements techniques
- Effectuer le reporting règlementaire sur les actifs financiers

Comptabilité Technique - Tiers

Objectif : Gérer les soldes financiers des cédantes et courtiers, assurer la revue et les relances des balances âgées

Missions confiées :

- Réaliser les règlements en faveur des cédantes et des courtiers
- Analyser les balances âgées et relancer les cédantes. Produire des analyses pour la souscription dans le cadre de leurs déplacements cédantes et ou courtiers

- Justifier les comptes financiers (comptes ordinaires, douteux, non exigibles) et produire les éléments nécessaires au dossier d'inventaire annuel

Depuis le 1^{er} juillet 2019, cette activité n'est plus externalisée auprès de CCR. Les collaborateurs en charge de l'activité ont été transférés chez CCR RE.

Comptabilité Technique – Acceptation & Rétrocession

Objectif :

- Enregistrer les comptes cédantes dans les délais et le respect des procédures,
- Gérer les mouvements extra comptables (primes différées, sinistres au comptant, dépôts)
- Produire les comptes de rétrocession

Missions confiées :

- Comptabiliser les comptes cédantes dans le respect des normes et procédures et dans des délais compatibles avec les conditions contractuelles
- Formaliser des contrôles sur les comptes cédantes, commentaire sur les anomalies, alertes et justificatifs de compte
- Produire les comptes de rétrocession aux rétrocessionnaires / courtiers dans le respect des délais contractuelles
- Justifier les comptes technico financiers (sinistres au comptant, dépôts et primes différées) au niveau micro (PVSE), et des provisions

Depuis le 1^{er} juillet 2019, cette activité n'est plus externalisée auprès de CCR. Les collaborateurs en charge de l'activité ont été transférés chez CCR RE.

Comptabilité d'Inventaire et Analyses

Objectif : Produire les comptes sociaux de l'entreprise et assurer la fiabilité des opérations comptables d'inventaire et des états produits dans le respect des objectifs et des délais

Missions confiées :

- Produire les inventaires trimestriels et le dossier annuel dans les délais et dans le respect des normes et procédures
- Etablir les déclarations fiscales et sociales de CCR RE
- Etablir les refacturations

Budget de fonctionnement et Immobilier

Objectif : Organiser et assumer la comptabilité des filiales immobilières ; Comptabiliser les opérations courantes liées aux charges de fonctionnement et d'investissement

Missions confiées :

- Réaliser les travaux comptables et d'inventaire des filiales immobilières
- Effectuer les déclarations fiscales et sociales des filiales immobilières
- Comptabiliser les factures de frais généraux
- Comptabiliser les immobilisations et leurs amortissements

Reporting, Conformité et fiscalité

Objectif : Coordonner la production et la diffusion du reporting réglementaire ; S'assurer de la conformité réglementaire de la comptabilité de CCR RE ; Coordonner la conformité fiscale

Missions confiées :

- Conformité réglementaire : veiller à la bonne application des évolutions réglementaires ;
- Coordonner les remises du pilier 3 de Solvabilité 2 (QRT) et assurer l'administration fonctionnelle de l'application de production des QRT Solvabilité 2 ;
- Coordonner la production et la transmission des reportings à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, à la Banque centrale Européenne, à la Banque de France et à toutes autres instances chargées réglementairement de collecter des données.
- Travaux fiscaux : déterminer et effectuer les régularisations comptables du prorata de TVA, valider les liasses fiscales, coordonner et suivre les dossiers de crédit d'impôt, assurer la documentation et la conservation des données et assistance de la Direction Financière dans le cadre des éventuels contrôles fiscaux de CCR RE

Gestion des sinistres

Objectif : Assurer une gestion technique et juridique des sinistres

Missions confiées :

- Analyser la recevabilité des sinistres
- Valider les demandes de règlement
- Réaliser un suivi technique des sinistres
- Apprécier l'évaluation de la cédante et proposer le cas échéant une « estimation CCR »
- Apporter un Conseil aux cédantes dans la gestion des sinistres
- Alimenter une base de données « victimes corporelles graves France »

Depuis le 1er juillet 2019, cette activité n'est plus externalisée auprès de CCR. Les collaborateurs en charge de l'activité ont été transférés chez CCR RE.

Commutations des engagements en run-off

Objectif : Commuter les traités/facultatives afin de réaliser des gains technico-financiers, de gestion administrative et de libérer du capital sous S2

Missions confiées :

- Identifier les opportunités de commutation
- Constituer les dossiers de commutation
- Etudier les dossiers de commutations
- Négocier les commutations dans le respect du guide de commutations
- Suivre la contractualisation des commutations
- Réaliser un reporting trimestriel des commutations

Depuis le 1er juillet 2019, cette activité n'est plus externalisée auprès de CCR. Les collaborateurs en charge de l'activité ont été transférés chez CCR RE.

Visites sinistres

Objectif : Réaliser des visites sinistres auprès des cédantes afin d'avoir une meilleure connaissance du portefeuille et de la politique de provisionnement et afin d'apporter un service de Conseil

Missions confiées :

- Mettre en place un plan annuel de visites des cédantes en fonction de leur exposition, de leur sinistralité, de leur pratique de souscription ou de leur mode de comptabilisation
- Piloter les visites sinistres
- Participer aux visites sinistres post-événements
- Répondre aux sollicitations des cédantes
- Rédiger le rapport de visite et compléter la fiche interne de scoring
- Réaliser des synthèses de visites

Depuis le 1er juillet 2019, cette activité n'est plus externalisée auprès de CCR. Les collaborateurs en charge de l'activité ont été transférés chez CCR RE.

Veille juridique et études techniques

Objectif : Effectuer une veille juridique et réaliser des études techniques

Missions confiées :

- Suivre les évolutions juridiques et techniques en sinistres

- Anticiper les éventuelles évolutions du marché
- Alerter CCR RE sur les évolutions ou situations des risques qu'elle souscrit
- Piloter ou participer à des études techniques en interne d'une part et au sein d'instances extérieures d'autre part

Depuis le 1er juillet 2019, cette activité n'est plus externalisée auprès de CCR. Les collaborateurs en charge de l'activité ont été transférés chez CCR RE.

Provisionnement

Objectif : Etablir les provisions techniques et les prévisions de chiffre d'affaires à chaque inventaire

Missions confiées :

- Calculer les ultimes de primes et de sinistres pour chaque inventaires selon la politique de provisionnement et saisir les prévisions dans les délais
 - o Etablir une analyse détaillée des inventaires
 - o Animer les comités de provisionnement
- Calculer la provision pour frais de gestion de sinistres

Depuis le 1er juillet 2019, cette activité n'est plus externalisée auprès de CCR.

Plan d'entreprise

Objectif : Elaborer le plan d'entreprise en conformité avec les orientations stratégiques de l'actionnaire et de la direction générale de CCR RE

Missions confiées :

- Consolider les inputs des directions impliquées (souscription, finance, comptabilité budgétaire) et construire le plan d'entreprise à partir de ces données.
- Déterminer la rentabilité et les autres indicateurs de pilotage pour permettre un arbitrage de la direction générale. Définir les leviers et informer les directions concernées des arbitrages budgétaires éventuels.
- Formaliser ces éléments dans un document de synthèse.

Pilotage financier

Objectif : Elaborer et produire les indicateurs de pilotage de l'activité de CCR RE

Missions confiées :

- Produire un suivi et une analyse régulière des indicateurs de pilotage de l'activité de CCR RE
- Définir les clés de répartition des frais et établir un suivi analytique des frais généraux

▪ **Externalisation de l'activité de vérification de la conformité S2**

Depuis septembre 2019, l'activité de vérification de la conformité définie par la directive Solvabilité 2 est sous-traitée à CCR.

Objectif : garantir le niveau de maîtrise des risques de non-conformité réglementaire liés à la directive Solvabilité 2.

Thématiques concernées :

- Les normes relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) applicables aux activités de réassurance ;
- Les sanctions financières et économiques internationales (mesures restrictives) ;
- Les normes relatives aux conditions d'accès et d'exercice de l'activité de réassurance par CCR et les entités du groupe ;
- Les normes relatives au système de gouvernance des entreprises de réassurance, telles qu'issues du Chapitre IV du titre V du livre III du code des assurances, et notamment les obligations en matière de sous-traitance des fonctions opérationnelles ou activités importantes ou critiques ;
- Les normes relatives à la protection des données à caractère personnel et à la confidentialité des données de santé.

Missions confiées :

- Identifier les obligations applicables à CCR et de mesurer les impacts liés au respect de ces obligations ;
- Informer les entités des évolutions législatives, réglementaires et administratives, et des impacts de celles-ci sur leurs activités ;
- Identifier et d'évaluer les risques de non-conformité auxquels est soumise CCR et d'en suivre les évolutions, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques de non-conformité ;
- Elaborer le plan de conformité et le rapport sur la conformité ;
- Définir et de suivre la mise en œuvre des actions de mise en conformité ;
- Communiquer de façon pertinente et diligente les résultats des travaux réalisés ;

- Conseiller la direction générale et le conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de la réassurance et à leur exercice.

▪ **Externalisation de l'activité liée à la fonction actuarielle**

Depuis septembre 2019, l'activité de la fonction actuarielle définie par la directive Solvabilité 2 est sous-traitée à CCR.

Objectifs : Coordonner, définir les méthodologies, vérifier leur bonne application et les résultats et recommander chaque fois que nécessaire la mise en œuvre d'améliorations dans les domaines définis dans la directive Solvabilité 2.

Dans les domaines suivants :

- le provisionnement,
- la souscription,
- la rétrocession.

Missions confiées :

- Coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions, de superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R.351-13 du Code des assurances,
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques,
- Fournir un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité,
- Informer le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles.

- **Externalisation de l'activité d'audit interne**

Objectif : Réaliser les missions d'audit interne de CCR RE afin de fournir à l'organisme une appréciation objective quant à l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

II.2 Les fonctions clés

La directive solvabilité 2 pose pour principe que toute entreprise doit disposer de quatre fonctions clefs qui sont a minima : la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle encadrées respectivement par les articles 44, 46, 47, 48 de la directive Solvabilité 2.

Elle définit le principe de « fonction » dans son article 13 alinéa 29 : « dans un système de gouvernance : une capacité interne d'accomplir des tâches concrètes; un système de gouvernance comprend la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle. »

CCR RE s'est organisée pour accomplir l'ensemble des tâches visées. Dès 2008, elle a effectivement nommé un directeur ERM pour prendre en charge les missions de pilotage de la gestion globale des risques. Ainsi, dès aujourd'hui sont identifiés, pour chaque mission, un responsable ou un comité chargé de chaque fonction clef.

Les responsables des fonctions clés sont les mêmes que pour CCR, à savoir :

Fonction gestion des risques	Mme Isabelle GRUBIC
Fonction vérification de la conformité	M. Vincent GROS à compter du 13 septembre 2019 (en remplacement de Mme Estelle LE)
Fonction audit interne	Mme Sonia ANGEL à compter du 18 mars 2019 (en remplacement de Mme Isabelle GRUBIC jusqu'au 30 novembre 2018 puis dispositif temporaire de continuité)
Fonction actuarielle	M. Nicolas FRESLON à compter du 1 ^{er} septembre 2019 (en remplacement de Mme Marie DOITTEAU)

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

II.2.1 Structure de gouvernance des fonctions clés

Les fonctions clés de CCR RE reportent directement au Président directeur général et échangent avec lui autant que de besoin.

La comitologie actuelle permet également tout échange requis. Elles reportent également au président du comité d'audit des comptes et des risques et au Conseil d'administration.

Les fonctions sont fonction clé de CCR, CCR RE et du groupe.

II.2.2 Fonction gestion des risques

Au sein de la direction Actuariat & Risques, le responsable de la fonction s'assure entre autre que :

- les risques matériels sont identifiés, mesurés, et surveillés ;
- des procédures de gestion des risques sont en place ;
- des reporting existent de façon homogène et exhaustive sur le périmètre.

Cette fonction s'appuie sur les travaux menés par l'actuariat et notamment les travaux :

- de gestion actif/passif ;
- de développement du modèle de capital économique ;
- de suivi des expositions Cat ;
- d'analyse du programme de rétrocession.

Il est important de noter que le CORI est animé par le Directeur Actuariat & Risques en collaboration avec la fonction gestion des risques.

La fonction de gestion des risques est au cœur du groupe CCR en tant que responsable hiérarchique du département chargé de la gestion des risques et du contrôle interne. Il s'appuie sur un réseau de correspondants (Responsables du contrôle permanent : RCP). Ces correspondants sont au sein des départements opérationnels. Au 31/12/2019, ils sont au nombre de 23 dans le Groupe CCR dont 8 chez CCR RE.

Responsable de la fonction :

En 2019, la responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par la responsable du département Gestion des risques & contrôle interne.

Synthèse de l'activité en 2019 :

- mise à jour ponctuelle de certains périmètres de la cartographie des risques ;
- mise à jour annuelle des risques majeurs ;
- revue du modèle stochastique des risques (Gouvernance, efficacité des contrôles et résultats) ;
- développement d'un dispositif ALM ;
- analyse de portefeuille et suivi des expositions CAT ;
- développement du modèle de capital économique ;
- analyse du programme de rétrocession.

II.2.3 Fonction vérification de la conformité

Le responsable de la fonction directement rattaché au Président directeur général de CCR RE, est garant de la conformité de l'entreprise. L'assurance est réalisée sur la base des risques de non-conformité identifiés dans la cartographie des risques de CCR RE.

La fonction vérification de la conformité est assistée du contrôle interne pour l'évaluation des moyens de maîtrise couvrant les risques de non-conformité.

Responsable de la fonction :

La fonction vérification de la conformité est assumée par le Secrétaire général de CCR depuis le 13 septembre 2019. Elle était précédemment placée sous la responsabilité du département Juridique et conformité de CCR RE.

Synthèse de l'activité 2019

En 2019, le Contrôle interne a évalué l'ensemble des moyens de maîtrise définis dans la cartographie de CCR, y compris ceux de CCR RE. L'ensemble des moyens de maîtrise couvrant des risques de non-conformité étaient satisfaisants.

En 2019, la fonction vérification de la conformité a poursuivi le déploiement du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité S2 et a rendu compte de ses travaux au Conseil.

La fonction a veillé au déploiement d'un nouvel outil de filtrage des données et de gestion des alertes de lutte anti-blanchiment.

II.2.4 Fonction audit interne

La fonction audit interne est rattachée directement au Président directeur général de CCR RE, et est exercée de manière objective et indépendante de toute autre activité de l'entité.

L'audit interne de CCR RE est sous-traité à CCR, le plan d'audit groupe couvre donc les deux entités.

L'audit interne fournit à l'organisme une appréciation objective quant à l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

Responsable de la fonction :

La fonction audit interne est portée par la responsable du département audit interne de CCR.

Synthèse de l'activité 2019

En 2019, conformément au plan d'audit de CCR RE, l'audit interne a réalisé 3 missions :

- Audit de la gestion des sinistres, mission sur 2018/2019 ;
- Audit de la salle des marchés, mission qui a porté sur le périmètre de CCR et CCR RE ;
- Audit de la filiale Caisrelux, sur le dispositif LCB-FT déployé par AIML sur cette entité.

Par ailleurs, il est à préciser que les recommandations depuis 2019 sont suivies dans le cadre de deux campagnes annuelles et leur analyse peut s'effectuer au fil de l'eau.

II.2.5 Fonction actuarielle

Le responsable de la fonction actuarielle reporte directement au Président directeur général pour exercer cette mission. L'objet de la mission est d'émettre un avis sur :

- Le portefeuille souscrit par CCR RE
- La rétrocession
- La méthodologie et la suffisance du provisionnement.

Synthèse de l'activité 2019

La fonction actuarielle a analysé le calcul des provisions techniques au 31/12/2018. Ces analyses ont été formalisées dans un rapport présenté au Conseil d'administration dans lequel l'avis du responsable de la fonction clé a été porté.

II.3 Comitologie

II.3.1 Le comité exécutif (Comex) Groupe CCR

Le Comité exécutif Groupe (Comex) a la charge de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et prend les décisions opérationnelles et organisationnelles nécessaires à cet effet. Il s'assure notamment de la bonne transmission des objectifs et règles stratégiques au management opérationnel.

II.3.2 Le comité opérationnel CCR RE

Le comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie de CCR RE et de prendre les décisions opérationnelles et organisationnelles de cette entité.

II.3.3 Le comité des risques (CORI) du Groupe CCR

Ce comité a pour mission d'assurer un pilotage des risques au plus près des problématiques opérationnelles, avec pour objectifs d'identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation, de définir le dispositif de maîtrise des risques, de manière à limiter les risques résiduels au cadre de l'appétence aux risques et à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

II.3.4 Le Comité des Investissements Groupe CCR

La mission du comité est de garantir le pilotage des investissements ou mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

II.3.5 Le Comité de Souscription CCR RE

Ce comité se réunit en période de renouvellement pour prendre une décision quant à la souscription d'une affaire.

II.3.6 Le comité sinistres CCR RE

Le comité est chargé de faciliter les échanges d'informations entre le département sinistres et la souscription et de disposer d'une vision globale sur le portefeuille sinistre. Les réunions se font par département et permettent :

- Dresser un point technique sur les sinistres majeurs dudit département ;
- Echanger sur les problématiques techniques ou commerciales rencontrées sur les sinistres ou dans la comptabilité technique ;
- Identifier les besoins d'adaptation de la procédure de gestion ;
- Identifier les opportunités de commutation ;
- Définir la liste des cédantes ou contrats sous surveillance.

II.3.7 Le comité de provisionnement CCR RE

Le comité est chargé d'approfondir les analyses liées à l'inventaire et d'affiner les prévisions d'ultimes.

II.4 Politique et pratiques de rémunération

CCR RE a formalisé en 2017 une politique de rémunération couvrant l'ensemble des salariés, les dirigeants et les administrateurs.

II.4.1 Politique de rémunération

En cohérence avec la stratégie globale de CCR RE, les objectifs de cette politique visent à :

- Valoriser l'expertise de ses collaborateurs, les fidéliser et les motiver,
- Attirer les talents,
- Ne pas favoriser une prise de risque excessive et à s'assurer que celle-ci reste en cohérence avec l'appétence au risque de CCR RE.

La stratégie de la politique des rémunérations s'appuie sur trois piliers :

- Un salaire fixe qui représente la part la plus importante de l'ensemble de la rémunération de chacun des collaborateurs.
- Une part variable appelée bonus liée à la performance individuelle de chacun des collaborateurs. Les objectifs fixés par les managers doivent être mesurables et atteignables afin d'apprécier la performance individuelle et ne pas encourager la prise de risque.
- Une part variable collective (participation, intéressement et abondement de l'employeur) liée à la performance collective.

II.4.2 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

■ Concernant la rémunération du président directeur général

Le Conseil d'administration de CCR, sur proposition de son comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle fixe de Bertrand LABILLOY en ses qualités de directeur général de CCR et de président directeur général de CCR RE, ainsi que la répartition de celle-ci entre ces deux fonctions et le pourcentage de la part variable de la rémunération pour ces deux fonctions.

La rémunération du président directeur général de CCR RE comporte une part fixe et une part variable.

Cette rémunération est fixée par le Conseil d'administration de CCR RE. La part variable repose sur des critères fixés annuellement par le Conseil et la réalisation de ces critères au titre de l'exercice écoulé est décidée par le Conseil.

▪ **Concernant la rémunération du directeur général délégué**

Le directeur général délégué ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social.

▪ **Concernant la rémunération des administrateurs**

La rémunération des administrateurs est constituée de jetons de présence. L'assemblée générale des actionnaires fixe le montant annuel global de ces jetons de présence, conformément au Code de commerce.

Les modalités de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs sont fixées par le Conseil d'administration.

Seuls les deux administrateurs extérieurs au groupe CCR perçoivent des jetons de présence.

II.5 Transactions importantes conclues

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

II.6 Compétence et honorabilité

La politique en matière de compétence et d'honorabilité a été adoptée par le Conseil d'administration de CCR RE le 18 octobre 2017.

Elle a pour objectif de formaliser les mesures à suivre en matière de compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, des responsables de fonctions clés et des membres du Conseil d'administration.

La compétence et l'honorabilité ont été évaluées selon les principes établis par cette politique

II.7 Système de gestion des risques (y compris ORSA)

Le dispositif de gestion des risques de CCR RE repose sur le référentiel COSO II.

Il s'articule autour de la mise en place :

- D'une Direction Actuariat & Risques au cœur de l'entreprise ;
- D'un cadre d'appétence au risque ;
- De limites de risques liées à l'appétence au risque ;
- D'un dispositif opérationnel de gestion et de maîtrise des risques.

II.7.1 Organisation de la gestion des risques

Le management des risques au sein de CCR RE est l'affaire de tous :

Il met la Direction Actuariat & Risques et la fonction clé de gestion des risques au cœur de la gestion des risques de l'entreprise. Le Conseil d'administration, le management ainsi que l'ensemble des collaborateurs sont pleinement intégrés dans le processus.

Ci-dessous les différents intervenants et leur rôle sous l'angle de la gestion des risques :

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif de management des risques, et s'appuie pour ces travaux sur le suivi exercé par Comité d'Audit, des Comptes et de la Gestion des Risques.

Direction Générale

La Direction Générale est propriétaire des risques et en assume la responsabilité. Elle :

- définit la politique de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suit la réalisation des plans d'actions via le reporting de la Direction des risques ;
- communique les résultats du dispositif global de gestion des risques au Conseil d'administration.

Le comité des risques (CORI)

Se référer au paragraphe II.3.3

La direction Actuariat & Risques

Rattachée à la direction générale, la direction Actuariat & Risques est en charge de la coordination globale, des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne. Elle définit le cadre méthodologique de gestion des risques, s'assure de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, mène des études actuarielles, identifie les risques clés et pilote les travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation et évalue le dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des risques de l'entreprise.

Elle assiste également le management dans ses prises de décisions stratégiques.

La fonction clé gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques (« la fonction ») est placée sous l'autorité de la direction générale.

« La fonction » assiste le conseil d'administration, ses comités et la direction générale à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques. Elle assure le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque général de CCR et du groupe CCR. Elle rend compte des expositions au risque de manière détaillée et conseille le conseil d'administration, ses comités et la direction générale sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions stratégiques telles que la stratégie de l'entreprise, les opérations de fusion-acquisition et les projets et investissements de grande ampleur.

« La fonction » assiste la Direction Actuariat & risques dans la définition du cadre méthodologique de gestion des risques. Elle est en charge de l'identification, la mesure et le suivi des évaluations de risques en collaboration avec les directions opérationnelles.

Egalement responsable du département gestion des risques & contrôle interne (GRCI), elle assume la responsabilité de support en matière de management des risques et définit le cadre méthodologique de cartographie et de suivi des risques, de manière exhaustive, alerte le cas échéant, et s'assure de la disponibilité des capitaux face aux risques qui sont pris.

En cas de détection d'élément critique, pouvant par exemple remettre en cause le profil de risque de CCR, « la fonction » peut informer de manière directe et indépendante la direction générale et ou le comité d'audit des comptes et des risques.

La fonction Vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est garante du niveau de maîtrise des risques de non-conformité de CCR RE.

L'audit interne

L'audit interne est également une composante importante dans le dispositif de gestion des risques de CCR RE. En effet, dans le cadre de ses attributions, l'audit interne évalue par une approche systématique et méthodique les processus de management, de contrôle des risques et de gouvernance et formule des propositions pour renforcer leur efficacité.

Les plans d'audit à mener sont définis en fonction des priorités en termes de gestion des risques pour l'entreprise.

Les responsables du contrôle permanent

Nommés pour 3 ans minimum, ils assurent le bon fonctionnement du dispositif et effectuent le lien entre les opérationnels et la Direction Actuariat & Risques qui englobe notamment la gestion des risques, le contrôle interne et la vérification de la conformité.

Leurs principales missions :

- Ils représentent l'entité en matière de contrôle interne et de gestion du risque ;
- Ils sont les garants de la documentation des processus et des contrôles ;
- Ils informent régulièrement le département de gestion des risques & contrôle interne des modifications de processus et des nouveaux risques ;
- Ils participent à l'amélioration des contrôles ;
- Ils assurent le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions ;
- Ils assurent le suivi des incidents ;
- Ils contrôlent la bonne application des procédures.

Le management

En matière de gestion des risques, les managers d'entités doivent :

- soutenir la culture en matière de management des risques ;
- s'assurer de la conformité des opérations ;
- gérer les risques au sein de leur périmètre de responsabilité dans les limites de la tolérance aux risques ;
- valider les travaux des responsables du contrôle permanent.

Le chargé de contrôle

Cet opérationnel effectue des contrôles de premier niveau et est désigné par le manager pour réaliser une auto-évaluation des contrôles dits « non clés » (couvrant des risques non majeurs) de l'année en cours.

L'auto-évaluation permet de :

- rendre compte de l'atteinte des objectifs des contrôles ;
- identifier les axes d'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- encourager l'opérationnel à élaborer des mesures de perfectionnement.

Les collaborateurs

Les collaborateurs sont chargés de respecter un ensemble de règles et procédures encadrant l'activité et de mener leurs travaux avec professionnalisme. Les opérations qu'ils réalisent au quotidien engendrent potentiellement des risques. Leur expertise métier leur permet de maîtriser les risques encourus et leur octroie un rôle central dans le dispositif global. Ils sont en charge de :

- produire et communiquer toutes les informations relatives au dispositif de contrôle interne en temps réel (processus, risques, contrôles, incidents, plans d'actions) ;
- participer à la réalisation des contrôles et à leur formalisation ;
- contribuer à la rédaction des procédures de contrôle.

II.7.2 Présentation du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose sur la définition de l'appétence aux risques, sa déclinaison en limites de risques, aux différents niveaux de CCR RE, une identification de l'ensemble des risques auxquels CCR RE est exposée et l'évaluation et son suivi pour l'ensemble des risques.

II.7.2.1 L'appétence aux risques

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que CCR RE accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

La mission de CCR RE est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.

En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, CCR RE est également un gestionnaire d'actif et alloue un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente mais avisée.

Il découle de cette stratégie que la prise de risque est associée avant tout à une contrainte d'objectif de solvabilité qui permet de protéger l'intervention de l'Etat.

Le Conseil d'administration a ainsi affirmé pour 2019 une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 150% sur l'année même si les 2 scénarios de chocs suivant se produisaient :

- survenance de catastrophes en réassurance de marché ;
- survenance d'une crise financière.

II.7.2.2 Le référentiel des risques de CCR RE

Le référentiel couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnés par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque de CCR RE. Ce référentiel fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre des risques majeurs en CORI et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques de la cartographie.

Le référentiel possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques.

- le premier niveau de catégorie de risque est une structure macro des grandes familles de risques relatives à l'activité de CCR RE,
- le second niveau apporte un niveau de détails supplémentaire à ces grandes catégories,
- le troisième niveau quant à lui décline, lorsque cela est pertinent, les risques de niveau deux pour une analyse plus fine de certaines familles de risque telles que le risque humain qui regroupe notamment le risque d'erreurs, le risque de fraude interne ou encore le risque de non-respect des procédures.

Risque Niveau 1	Définition Risque niveau 1
Risque de Marché	Risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers;
Risque de Réassurance publique	Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'événements par nature exceptionnels ou d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement;
Risques Opérationnels	Risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs;
Risque de Pilotage	Risque relatif au management de l'entreprise
Risque de conformité et déontologie	Risque provenant du non-respect des lois et règlements ou des normes de bonne conduite définie par CCR ou la profession

* (Il s'agit du dispositif global groupe, le risque de souscription avec la garantie de l'Etat ne concerne pas CCR RE)

II.7.2.3 L'ORSA

Pour avoir une vision enrichie de son profil de risques, et afin de s'adapter au mieux à ses spécificités, CCR RE a choisi d'approfondir l'analyse et la maîtrise de certains risques couverts par la formule standard, à savoir les risques auxquels elle est particulièrement exposée et dont la maîtrise peut s'avérer délicate. Sont principalement concernés le risque CAT et les risques financiers.

CCR RE a également développé des approches pour analyser certains risques non couverts explicitement par la formule standard (voir infra).

En sus des préparatifs liés à la formule standard, et pour appréhender au mieux son profil de risques, CCR RE développe et pérennise des processus permettant de cartographier les risques auxquels elle fait face, de les analyser, de les mesurer – qualitativement ou quantitativement – et de les juguler : des solutions de mitigation sont adoptées dès que le risque apparaît conséquent. Ces processus sont enrichis et améliorés continuellement.

▪ **Politique ORSA**

CCR RE dispose d'une politique formalisée ORSA faite de la gestion des risques et dont les processus reposent sur le système décrit ci-dessus, fédérant et intégrant l'ensemble des processus stratégiques de pilotage.

Les 5 processus envisagés dans la politique ORSA sont :

- **Solvabilité Propre** y compris les risques non quantifiables ou hors formule standard ;
- **Besoin Global de Solvabilité** (solvabilité prospective) ;
- **Définition du cadre quantitatif de surveillance** avec les zones de confort ;
- **Surveillance continue** avec ses reporting de risques ;
- Procédure de l'**ORSA exceptionnel**.

▪ **Rapport ORSA**

Un rapport est à établir annuellement lors de la production d'un ORSA récurrent ou exceptionnel à l'attention tant des Dirigeants que de l'ACPR. Ce rapport est validé par le Conseil d'Administration avant transmission sous quinzaine à l'ACPR.

Le rapport est le produit d'une synthèse réalisée à partir de l'ensemble des livrables détaillés dans la politique.

II.8 Dispositif du contrôle interne

II.8.1 Objectifs

Le groupe CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR RE vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

II.8.2 Démarche et organisation

La démarche du contrôle interne s'inscrit dans une volonté de CCR RE de maîtriser ses risques et de répondre à ses exigences réglementaires.

En effet, la directive européenne « Solvabilité 2 », spécifie que les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système doit comprendre au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.

La démarche de contrôle interne et de gestion des risques de CCR RE pose principalement sur les composantes suivantes :

SENSIBILISER : Tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans le dispositif et doivent pouvoir être force de proposition ;

STRUCTURER : Bâtir une démarche de contrôle interne reposant sur des référentiels reconnus et appliqués par tous, et adapter les moyens aux objectifs visés ;

ACCOMPAGNER : Préparer suivre et accompagner tous les acteurs du dispositif dans l'application des nouvelles méthodologies ;

COMMUNIQUER : En interne et en externe pour démontrer les progrès réalisés en matière de contrôle interne ;

DOCUMENTER : Créer et mettre à disposition de tous, l'ensemble des éléments qui contribuent à la formalisation du dispositif de contrôle interne (manuels de normes et procédures, tableaux de bord, schémas de processus formalisés, descriptions des tests et analyses d'évaluation des contrôles, cartographie des risques, ...).

La démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne contribue à optimiser les opérations et mieux maîtriser les activités.

II.8.3 Les chartes

Plusieurs chartes ont ainsi été définies au sein de CCR RE :

La **charte du contrôle interne** a été revue en 2019, elle concerne le groupe CCR et est donc applicable chez CCR RE. Elle a pour objectifs de décrire le dispositif en place dans l'entreprise et de le partager avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Une **charte informatique** définit les conditions pour concilier l'objectif de sécurité informatique avec la garantie du respect des droits et libertés des salariés de l'entreprise. Aux termes de cette charte, CCR RE s'engage à respecter la transparence dans la définition et l'exécution de ses procédures de sécurité informatique, cependant que les salariés de l'entreprise s'engagent, dans leur utilisation des outils informatiques mis à leur disposition, à respecter la législation.

Une **charte éthique** rappelle les finalités et les valeurs de l'entreprise et définit les principes d'action auxquels chaque membre du personnel est invité à se référer dans l'exercice de ses tâches.

Une **Charte Archives** formalise les règles d'archivage des documents éligibles à une conservation durable, précise les responsabilités et permet d'atteindre les objectifs de mise en conformité avec les réglementations légales et métier.

II.8.4 Indépendance et efficacité du contrôle interne

Le département Audit interne, la direction Actuariat & Risques et les commissaires aux comptes établissent des recommandations lorsqu'ils constatent une défaillance dans le dispositif de contrôle interne. Ces recommandations sont portées à la connaissance du comité d'audit, des comptes et des risques.

Un suivi des recommandations est réalisé, par le département audit interne lorsqu'elles font suite à une mission d'audit et par le département gestion des risques & contrôle interne de la direction Actuariat & Risques. Ces derniers en rendent

compte périodiquement à la direction générale et au comité d'audit, des comptes et des risques.

L'implication de la direction générale et de la structure hiérarchique concourt à assurer la mise en place de plans d'actions pour répondre à ces recommandations.

II.8.5 Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Le PCA vise à garantir la continuité des activités essentielles de CCR RE suite à un accident grave ou à un sinistre majeur auxquels est exposée CCR RE. Les risques considérés sont notamment les risques de destruction des locaux dans lesquels CCR RE est installée ou d'impossibilité d'accéder à ces locaux, les risques de destruction de certaines archives, les risques d'indisponibilité globale et prolongée des systèmes d'information (des activités de souscription, de comptabilité et de finance) ou des moyens de communication.

Le PCA inclut :

- les dispositifs de gestion de crise (structure de crise, procédures d'escalade, processus de décision, gestion du personnel, communication de crise, etc.) ;
- le plan de secours informatique ;
- le plan de repli des utilisateurs (relogement, transport, téléphone, etc.) ;
- enfin le PCA intègre les plans de reprise des activités et de fonctionnement en mode dégradé.

Le PCA a ainsi défini trois priorités pour assurer la continuité des activités et réduire les effets inacceptables pour CCR RE de ces risques majeurs :

- garantir la continuité des contacts avec la clientèle et avec l'Etat actionnaire ;
- protéger les documents sensibles ;
- garantir la disponibilité des outils informatiques.

Lors des grèves de décembre 2019, CCR a pu observer la bonne déclinaison de son PCA pour la partie travail à distance intégral.

II.8.6 Procédures et règles CCR RE

CCR RE dispose en outre de procédures et règles internes lui permettant de mener efficacement son activité tout en maîtrisant ses risques. Il s'agit notamment de procédures et/ou règles relatives :

- à la conformité des activités de l'entreprise aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et à la conformité des opérations de réassurance aux dispositions législatives et réglementaires ;

- à l'évaluation et au contrôle des placements ;
- à l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques auxquels CCR RE est exposé ;
- à la conformité en matière d'acceptations et de tarification du risque, de cession en réassurance, de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines ;
- au suivi de la gestion des sinistres ;
- au suivi des filiales ;
- à la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise ;
- à l'élaboration et à la vérification de l'information financière et comptable.

II.9 Informations supplémentaires

Durant l'année 2019, 3 nouveaux responsables des fonctions clés (RFC) ont été nommés. Sont concernées les fonctions Actuarielle, Vérification de la conformité et Audit interne. L'activité de CCR RE, concernant ces trois fonctions, est, depuis ce changement de responsabilité externalisée à CCR. Le renouvellement de ses 3 RFC s'est inscrit dans la bonne continuité de l'exercice de ces fonctions au sein du système de gouvernance.

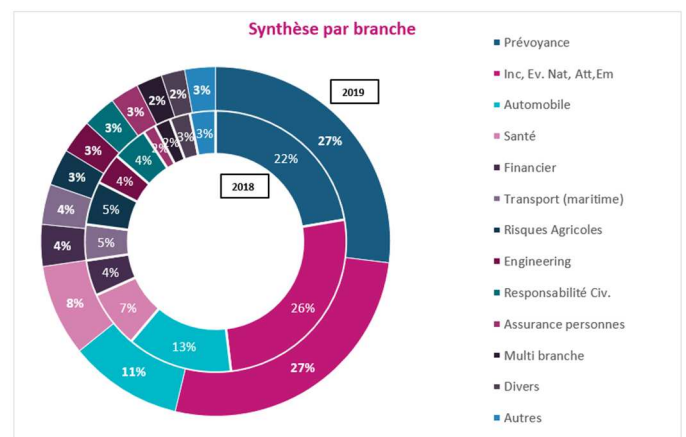
III. Profil de risques

III.1 Risque de Souscription

III.1.1 Contexte

CCR RE est un réassureur mondial généraliste majoritairement Non-Vie.

L'activité de CCR RE a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 562 M€ réalisé dans une cinquantaine de pays et dans l'ensemble des grandes branches : vie, non-vie et spécialités. Le graphique suivant présente la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription :



III.1.2 Risques sous prisme SCR

En conséquence, et comme l'illustre le schéma ci-dessous, son profil de risques sous métrique formule standard présente des risques Non-Vie et Marché prépondérants. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, le SCR Santé, le SCR de Contrepartie, le SCR Vie, et le SCR Opérationnel.

Le SCR de souscription Non-Vie est constitué de façon prépondérante par le risque de réserve puis par le risque CAT dans une proportion deux fois moindre.

Ces 2 risques sont pilotés par CCR RE au travers de ses analyses, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession.

Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- adoption du budget de risque global par le Conseil d'administration ;

- adoption du sous budget CAT par le Conseil d'administration ;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré rendement/risque et sous un processus de décision défini ;
- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports de la fonction actuarielle pour ajuster le profil de risque et faire appel à de la rétrocession.

Comme CCR RE est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

L'ensemble des risques, sensibilités et dispositifs en place sont décrits en détail dans le rapport ORSA de CCR RE.

III.2 La gestion des actifs

III.2.1 Contexte

III.2.1.1 Principes Généraux

Les lignes directrices de la politique de placements sont arrêtées par le Conseil d'administration, en décembre de chaque année pour l'exercice suivant.

Elles concernent, d'une part, le budget de risque d'investissement que CCR RE est autorisée à prendre au maximum, d'autre part, les objectifs et les limites hautes et basses des investissements dans les différentes catégories d'actifs qui en découlent.

Les résultats de la gestion financière et les conséquences à tirer de l'évolution des marchés font l'objet de points réguliers au Conseil d'administration.

Ce dernier reçoit, en particulier, les informations suivantes :

- information, lors de l'arrêté des comptes, sur l'évolution des placements financiers en grande masse (par nature de placement et sur plusieurs exercices), en prix de revient historique ainsi qu'en valeur de marché,
- information périodique sur l'évolution des actifs financiers, par nature de placement,
- information périodique sur les tendances du marché immobilier assortie, le cas échéant, de demandes d'accord préalable pour des arbitrages d'immeubles,
- information sur des investissements particuliers (tels que des produits dérivés au titre de la gestion en direct) assortie, le cas échéant, de demandes d'autorisation relatives à ces produits.

III.2.1.2 Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs

Les choix d'allocation d'actifs s'effectuent dans le cadre d'une réflexion axée autour des trois dimensions suivantes :

▪ Le risque

CCR RE s'attache à appréhender simultanément trois niveaux de risque.

- Le risque en capital : risque d'enregistrer une dépréciation importante et durable sur un actif.
- Le risque de fluctuation de la valeur d'un actif : son impact demeure d'ordre comptable (provisions affectant le résultat) et réglementaire (variation des fonds propres réglementaires) tant que l'on ne cède pas l'actif en question.
- Le degré de corrélation entre deux actifs : risque de subir une dépréciation concomitante de deux actifs. Une forte corrélation peut s'observer dans des scénarios extrêmes ou atypiques, alors même que les actifs en question apparaissent dé-corrélés, et donc contribuent à un portefeuille diversifié, en temps normal.

On observe généralement une hiérarchie entre ces trois niveaux de risque, le premier étant le plus significatif.

▪ La liquidité

C'est la capacité à céder un actif sous des délais rapides et sans subir de décote significative par rapport à la valeur de marché, ou à la valeur d'estimation pour un actif non coté. Les actifs occupent un continuum allant des actifs hautement liquides aux actifs dépourvus de liquidité.

▪ La rémunération espérée

On distingue les deux notions suivantes :

- Le rendement : versement de revenus sous forme de coupons, d'intérêts, de dividendes ou de loyers.
- La rentabilité : elle intègre le rendement et les gains et pertes en capital (latents ou réalisés).

Dans la pratique, ces trois dimensions sont imbriquées les unes dans les autres.

III.2.2 Structure des actifs de CCR RE

III.2.2.1 Placements monétaires

Les actifs monétaires représentent un poids significatif des placements totaux.

III.2.2.2 Placements obligataires & crédit

Les actifs obligataires ont un poids également significatif par rapport aux placements totaux.

III.2.2.3 Les placements diversifiés

Les placements diversifiés sont répartis en trois catégories : les titres hybrides, les placements alternatifs et les autres placements diversifiés. Ils se composent exclusivement de fonds d'investissement en gestion déléguée.

III.2.2.4 Les placements immobiliers

Les placements immobiliers sont caractérisés par la détention, en direct ou au travers de SAS, d'immeubles d'habitations et de bureaux situés à Paris et en Ile de France dans des localisations dites Prime.

III.2.2.5 Les placements en actions

Ils représentent une part importante des placements totaux avec une composante en actions cotées et un fonds d'Overlay assurant une couverture partielle du portefeuille long ainsi qu'une part très minoritaire en actions non cotées.

III.2.2.6 Les placements en prêts

L'exposition en fonds de prêts représente une faible part des placements totaux.

La liste des actifs se complète enfin par des dépôts cédantes.

III.3 Exposition aux principaux risques financiers

III.3.1.1 Risque de change

L'exposition au risque de change est globalement relativement modérée et fait régulièrement l'objet de scénarios de choc.

III.3.1.2 Risque de taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit à un niveau relativement bas.

III.3.1.3 Risque de crédit

Le portefeuille obligataire en gestion directe est exclusivement composé de titres de catégorie « Investment Grade ». Les obligations AAA/AA représentent 59,7% du portefeuille obligataire.

III.3.1.4 Risque de liquidité

La liquidité des actifs est très forte, en raison des caractéristiques du portefeuille global d'actifs.

Les placements immobiliers ont la liquidité la plus faible.

III.3.1.5 Impact d'un choc financier

Différents scénarios sont détaillés dans le rapport ORSA de l'entreprise.

III.3.2 Risque opérationnel

III.3.2.1 Principe général

CCR RE érige en principe le fait de ne pas présenter de risque opérationnel majeur après ajustement par un contrôle adapté.

III.3.2.2 Déclinaison opérationnelle

Le risque opérationnel de CCR RE est encadré par le dispositif de contrôle interne au sein du macro dispositif de gestion des risques.

CCR RE fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR RE vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour les travaux d'analyse de son dispositif de gestion globale des risques, CCR RE utilise le référentiel COSO II.

III.4 Les autres risques

CCR RE ne décèle pas à ce jour d'autre risque susceptible d'impacter ou de compléter la vision ci-dessus.

III.5 Exposition au risque

III.5.1 Evaluation des risques

L'évaluation suit le processus homogène présenté ci-dessus pour le risque opérationnel et étendu à l'ensemble des risques de l'entreprise. Pour rappel ce processus est basé sur les cartographies périodiques, le processus risques émergents, le processus risques supra majeurs et toutes les études et analyses actuarielles menées par CCR RE.

III.5.2 Risques importants

Les risques importants sont décrits ci-dessus (souscription, investissements). Le processus de risques supra-majeurs associe les membres du COMEX, le CORI et la fonction gestion des risques.

Pour mémoire ce processus de suivi des risques supra majeurs est un processus en approche top down et est en place sur une base annuelle depuis 2013. Il évolue afin de partager ces risques supra majeurs en vision continue et ainsi de mettre en place les moyens de maîtrise ou de suivi du risque en souplesse, réactivité et efficacité.

III.5.3 Politique d'investissement

Les actifs ont été investis conformément au principe de personne prudente énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE.

Les actifs ont été investis conformément à la politique de gestion du risque d'investissement adoptée par le Conseil d'administration de CCR RE.

III.5.4 Concentration

CCR RE ne présente pas de concentration de risques importantes. Le suivi de ce risque est effectué dans les différents métiers de l'entreprise (placements par la transparence, souscription par le suivi des expositions CAT et la recherche d'un portefeuille diversifié).

III.6 Technique d'atténuation des risques

CCR RE fait appel à deux grandes familles de techniques d'atténuation des risques : la rétrocession et les couvertures actions.

III.6.1 Rétrocession

La politique détaillée est décrite dans le rapport sur la politique de rétrocession. Le programme ci-après est en place à compter de 2019 et insiste sur le maintien d'une sélection

rigoureuse des rétrocessionnaires noté au minimum A- par S&P.

III.6.2 Protection du portefeuille actions

CCR RE a fait le choix de mettre en place une stratégie de protection de son portefeuille actions avec une gouvernance associée et un suivi des risques dédié :

- Sur la base de contrats futurs ;
- De façon à se prémunir d'une baisse maximale de **15%** des valorisations par rapport à leur valeur de début de période au 31/12/2019.

III.7 Sensibilité aux risques

Le rapport ORSA détaille la sensibilité du profil de risque à différents scénarios adverses.

Les scénarios envisagés et leurs impacts sont présentés en détail dans le rapport ORSA. Ils démontrent une très grande résilience de CCR RE cohérente avec son profil de risque et ses protections.

IV. VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Ce chapitre traite de la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité. Il permet aussi d'expliquer les différences de traitement entre la norme comptable FRENCH GAAP et la valorisation sous le nouveau régime Solvabilité II.

IV.1 Valorisation des actifs au 31/12/2019

De manière générale les actifs suivent une valorisation en valeur de marché, il n'y a donc pas de modèle d'évaluation ni interne ni externe.

IV.1.1 Source, contrôle et utilisation des données

Le Service comptabilité financière & trésorerie produit régulièrement des états de reporting permettant de suivre l'évolution des placements financiers.

Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité du reporting financier, les extractions d'informations depuis le logiciel comptable Chorus Institutionnels sont automatisées.

Les cours de valorisation sont fournis par la base de données de Chorus Institutionnels qui s'alimente auprès des principaux fournisseurs de cours et chez les dépositaires des fonds d'investissement ; cette base Nile est mutualisée avec des réassureurs et assureurs de la place de Paris.

Compte tenu des instruments financiers généralement détenus en portefeuille par CCR RE, cette base s'avère d'une fiabilité correcte et permet ainsi de limiter fortement les problèmes de cours erronés ou manquants.

La valorisation intégrale du portefeuille est effectuée chaque fin de mois, sachant qu'une évaluation peut être effectuée à tout moment à la demande des gestionnaires financiers ou de la direction générale.

Le contrôle automatisé de la valorisation des actifs de CCR RE avec une valorisation extérieure (relevés titres reçus des dépositaires) est systématiquement effectué à la fin de chaque trimestre.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, tous les cinq ans, des experts immobiliers évaluent la valeur vénale de chaque immeuble. Ils actualisent ensuite cette valeur chaque année. Ces valeurs sont communiquées à l'ACPR. Ce patrimoine étant détenu, pour l'essentiel, depuis de nombreuses années et en raison de ses qualités, il présente des plus-values latentes significatives.

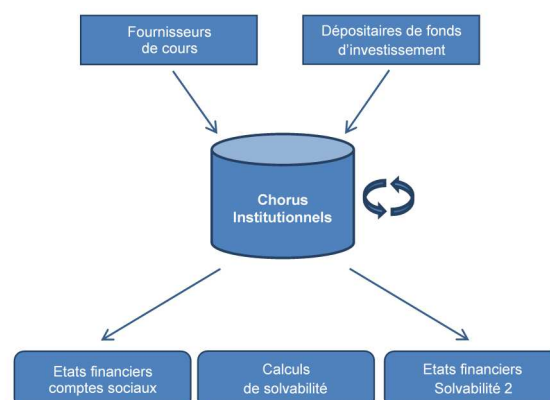
Les opérations de change (ventes à terme et NDF) sont intégrées dans le hors-bilan de CCR RE ; la valorisation de ces

engagements est systématiquement contrôlée avec la valorisation reçue des intermédiaires financiers. Dans le cadre du règlement EMIR, si des écarts sont constatés, une demande de justification est demandée à l'intermédiaire. Ces opérations sur devises sont intégrées dans le bilan prudentiel.

Plus généralement, dans le cadre de leurs contrôles semestriels, les Commissaires aux Comptes effectuent des tests significatifs sur la valorisation des différents placements détenus par l'entreprise.

Les extractions de données à partir du progiciel Chorus sont utilisées pour les calculs de solvabilité, pour les rapports financiers « comptes sociaux », et pour les rapports financiers Solvabilité 2. Pour chacun de ces sujets, ces données / ces valorisations sont traitées de la même façon, tant sur le plan des hypothèses que sur les méthodes pour les exploiter.

Il n'y a par conséquent pas de différence, tant quantitative que qualitative, entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par CCR RE pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité, et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers. Par suite les écarts de valorisation entre comptabilité FRENCH GAAP et solvabilité II sont également tracés.



IV.1.2 Valorisation des placements

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	8 850 000	4 641 304
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	2 026 144 684	1 652 685 184
Property (other than for own use)	R0080	216 310 000	99 637 135
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	15 036 442	6 200 000
Equities	R0100	148 701 923	39 485 169
Equities - listed	R0110	1 621 339	1 426 272
Equities - unlisted	R0120	147 080 583	38 058 897
Bonds	R0130	466 294 451	457 772 699
Government Bonds	R0140	208 613 604	220 697 705
Corporate Bonds	R0150	257 680 847	237 074 995
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	1 159 095 716	1 031 092 095
Deposits other than cash equivalents	R0200	18 499 481	18 498 085
Loans and mortgages	R0230	228 464	228 464
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250	228 464	228 464
Other loans and mortgages	R0260		
Deposits to cedants	R0350	235 895 642	233 371 937
Cash and cash equivalents	R0410	240 223 335	240 223 335

IV.1.3 Valorisation des autres actifs

Les autres actifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		43 510 571
Intangible assets	R0030		6 592
Deferred tax assets	R0040	3 571 855	
Pension benefit surplus	R0050		
Derivatives	R0190	2 206 672	
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Reinsurance recoverables from:	R0270	18 720 956	18 841 018
Non-life and health similar to non-life	R0280	18 018 856	11 830 829
Non-life excluding health	R0290	18 018 856	11 830 829
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	702 100	7 010 188
Health similar to life	R0320	264 029	2 197 988
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	438 071	4 812 201
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	55 953 992	55 953 992
Reinsurance receivables	R0370	66 154	66 154
Receivables (trade, not insurance)	R0380	4 629 950	4 629 950
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0	0

- **a) Provisions pour rétrocession**

Les provisions pour rétrocession comptes sociaux sont valorisées selon la norme Solvabilité II : calcul d'une meilleure estimation, avec prise en compte d'un facteur d'ajustement pour risque de défaut des rétrocessionnaires.

- **b) Créances nées d'opérations réassurance et autres créances**

Ces postes contiennent tous les soldes de créances.

- **c) Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus**

A date, ce poste ne contient aucun actif.

La valorisation des autres actifs à des fins de solvabilité II ne diffère pas de la valorisation des autres actifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes. Par suite les différences de traitements de valorisation entre norme FRENCH GAAP et norme Solvabilité II sont tracées.

IV.2 Valorisation des passifs au 31/12/2019

IV.2.1 Valorisation des provisions techniques

IV.2.1.1 Processus de provisionnement « Compte sociaux »

- **a) Acceptation**

La procédure de provisionnement est formalisée dans un guide annuel validé par le CORI.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en réassurance est conduit sur une base trimestrielle. Il est effectué par le service ALM & Provisionnement depuis juillet 2019 et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR RE. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec la Comptabilité Technique et la Souscription.

Les contrats de réassurance sont répartis par lot actuariel. Un lot actuariel est défini comme un groupement de sections homogènes d'un point de vue risques et comportements de liquidation. Chaque lot sera caractérisé par :

- le risque qu'il couvre : RC auto, incendie, etc. ;
- la nature de ses affaires : (gestion) x (Non-Vie / Vie) x (proportionnel / non-proportionnel).

Pour chaque lot actuariel, le processus de provisionnement est conduit de la même manière :

- collecte des triangles « exercices de souscription / exercices sociaux » de primes, payés et provisions pour sinistres à payer (PSAP) du lot actuariel. Les triangles sont générés par les données comptables des sections sous-jacentes au lot actuariel ;
- collecte d'éventuelles données d'experts relatives au lot actuariel considéré (informations sur un contrat, sur un événement, etc.) ;
- utilisation du logiciel ResQ ;
- détermination pour chaque exercice de souscription :
 - d'un ultime de primes et des primes restant à émettre en découlant ;
 - d'un ultime de charge sinistres 50-50, correspondant à l'espérance mathématique ;
 - d'un ultime de charge sinistres 70-30, des PSAP 50-50 et 70-30 en découlant ;
 - des trajectoires de liquidation de ces PSAP et primes restant à émettre.
- éclatement par algorithmes des PSAP 50-50 et des PSAP 70-30 du lot actuariel sur les affaires le composant.

Les PSAP 70-30 sont les provisions apparaissant dans les comptes sociaux de CCR RE ;

Ce processus et les lots actuariels font l'objet d'une revue annuelle des commissaires aux comptes de CCR RE. Ce processus est mis en application au sein du groupe CCR depuis 2001.

La qualité du niveau provisionnement est également contrôlée tous les 3 ans par un audit externe.

- **b) Rétrocession**

Le processus de provisionnement des affaires de rétrocession Non-Vie et Vie est géré directement par le service « Rétrocession » en collaboration avec la Comptabilité Technique. Des prévisions d'ultimes primes et sinistres sont faites sur base trimestrielle par le service Rétrocession, affaire par affaire. Les PSAP cédées et les primes restant à céder en sont déduites par la Comptabilité Technique.

Les affaires de rétrocession peuvent être gérées affaire par affaire, dans la mesure où elles sont beaucoup moins nombreuses (moins de 20 par renouvellement de programme de rétrocession), et où elles ne sont que rarement sinistrées.

- **b) Rétrocession**

Dans le cas de la rétrocession, les provisions cédées portant moins d'incertitudes et CCR RE disposant de peu de données historiques, les PSAP cédées 50-50 sont identiques aux PSAP cédées 70-30.

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par proratisation, en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession.

IV.2.1.2 Affectation des "Lines of Business"

A date, le portefeuille de CCR RE concerne les LoB suivantes:

Lines of Business

Motor vehicle liability insurance
 Marine, aviation and transport insurance
 Fire and other damage to property insurance
 General liability insurance
 Credit and suretyship insurance
 Miscellaneous financial loss
 Non-proportional casualty reinsurance
 Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance
 Non-proportional property reinsurance
 Health reinsurance SLT
 Life reinsurance

Cette liste est susceptible d'évoluer à l'avenir, selon la stratégie commerciale de CCR RE.

- **a) Acceptation**

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par des experts indépendants.

Voici un extrait de cette table :

Lot actuariel		Line of Business	
Identifiant	Libellé	Identifiant	Libellé
...
LCINV04	Auto_RC_France_X	I000026	Reins TPL
LCINV05	Auto_RC_UK_X	I000026	Reins TPL
LCINV06	Auto_RC_X	I000026	Reins TPL
LCINV07	Auto_RC_P	I000016	Motor
LCINV08	CAT_Non_Vie	I000028	Reins Property
...

Toute affaire acceptée étant obligatoirement affectée à un lot actuariel, elle est obligatoirement affectée à une et une seule LoB.

IV.2.1.3 Méthode de valorisation de la meilleure estimation et de la marge pour risque

La Direction Actuariat & Risques de CCR RE est en charge de la valorisation de la meilleure estimation et de la marge de risque.

- **a) Meilleure estimation (Best Estimate)**

- **Acceptation**

Les contrats acceptés, issus des lots actuariels, sont ventilés par "Lines of Business" (LoB).

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par le cabinet PWC fin 2015. Tout contrat accepté étant obligatoirement affecté à un lot actuariel, il est obligatoirement affecté à une et une seule LoB.

Les flux futurs constitutifs de la meilleure estimation sont issus des liquidations lot actuariel par lot actuariel des PSAP 50-50 de ces lots et de leurs primes restant à émettre (au quantile 50-50 également), auxquels sont ajoutés les liquidations des provisions pour frais de gestion de sinistres, pour frais d'administration, pour frais d'investissement et pour frais généraux. Les liquidations se font à la maille devise x lot actuariel.

L'actualisation de ces flux est menée devise par devise, sur la base des courbes de taux EIOPA « risk free rate » sans « volatility adjuster » à date de calcul.

L'agrégation par LoB (application de la table de passage lot actuariel / LoB), puis toutes LoB confondues, des meilleures estimations de primes et de sinistres de chaque lot actuariel donne respectivement les meilleures estimations brutes de primes et de sinistres par LoB, et la meilleure estimation brute acceptation finale.

Des contrôles sont effectués durant le processus afin de vérifier que l'exhaustivité des PSAP 50-50 comptables et des

primes restant à émettre est bien intégrée à la meilleure estimation acceptation.

Concernant les devises, CCR RE, en tant que réassureur international, traite dans ses comptes près d'une centaine de devises. La meilleure estimation est calculée et actualisée par devise, avec courbes de taux distinctives et adaptées par devise, pour a minima 95% de la quantité. Le complémentaire est actualisé avec la courbe des taux USD. Ce choix se justifie notamment par le fait que le complémentaire engendre principalement des flux financiers en grande majorité libellés en USD (cas du HKD, du MYR, etc.).

Tant en acceptation qu'en rétrocession, la séparation entre meilleure estimation pour primes et meilleure estimation pour sinistres est effectuée en amont, sur les flux de liquidation non actualisés constitutifs des meilleures estimations et à la maille « line of business x devises », en se basant sur les quantités « reportées » FRENCH GAAP à cette même maille. Les provisions pour sinistres reportés FRENCH GAAP sont ainsi calculées contrat par contrat par le système AGIR du Groupe CCR, sur la base des informations contractuelles de ces derniers, et représentent la part des sinistres à payer survenus après la date d'inventaire. Ces provisions sont agrégées à la maille « line of business x devises », et appliquées aux flux correspondants, pour en déduire leurs parts pour primes, et par complémentarité leurs parts pour sinistres.

- **Rétrocession**

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par « proratisation », en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession et sur leur sinistralité comptable.

La meilleure estimation côté rétrocession est calculée de la même manière que son équivalent acceptation, sur la base des stocks de provisions pour sinistres et de primes restant à émettre cédées et en tenant compte de trajectoires de liquidation « d'experts », fournies par le service Rétrocession. Les primes restant à céder actualisées apparaissent en bas de bilan prudentiel au passif. Des contrôles sont également intégrés au processus de calcul pour vérifier que l'ensemble des stocks sont intégrés à la meilleure estimation rétrocession.

- **Acceptation nette de rétrocession**

Les meilleures estimations forward nettes utilisées pour le calcul de la marge de risque sont calculées en associant les éléments précédents.

- **b) Marge de risque**

La marge de risque est calculée au global, en appliquant la méthode de simplification citée par l'alinéa (a) de l'article 58 du Règlement Délégué 2015/35. Ainsi les différentes composantes « forward » du SCR sont estimées année future après année future, jusqu'à liquidation des engagements de CCR RE.

Ces estimations reposent sur les résultats Solvabilité II à date de calcul, sur la comptabilité de CCR RE, et sur des processus étayés et validés par PwC lors de leur revue de fin 2015. Les SCR « forward » globaux sont calculés par agrégation de leurs composantes forward. La marge de risque globale résulte de l'actualisation de ces SCR « forward ».

Les marges de risque par line of business sont déduites de la marge de risque globale, au prorata des meilleures estimations par line of business.

IV.2.1.4 Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des provisions techniques à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

IV.2.1.5 Evolution des hypothèses de calcul des provisions techniques

Les hypothèses de calcul des provisions techniques de CCR RE n'ont pas évolué par rapport à la précédente date de référence.

IV.2.1.6 Provisions techniques et véhicules de titrisation à date

- Meilleures estimations acceptation / rétrocession et marge de risque

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510	985 457 017	1 068 221 461
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	985 457 017	1 068 221 461
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540	895 943 175	
Risk margin	R0550	89 513 842	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	589 956 119	601 533 913
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	236 509 863	173 884 691
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	215 026 524	
Risk margin	R0640	21 483 338	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	353 446 256	427 649 221
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	321 341 018	
Risk margin	R0680	32 105 238	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Reinsurance recoverables from:	R0270	18 720 956	18 841 018
Non-life and health similar to non-life	R0280	18 018 856	11 830 829
Non-life excluding health	R0290	18 018 856	11 830 829
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	702 100	7 010 188
Health similar to life	R0320	264 029	2 197 988
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	438 071	4 812 201
Life index-linked and unit-linked	R0340		

▪ Véhicules de titrisation

CCR RE dispose à date d'un véhicule de titrisation, utilisé au titre de la rétrocession d'une partie de ses risques CAT à des investisseurs financiers. Ce SPV apparaît au bilan prudentiel dans la meilleure estimation de rétrocession : une partie de cette meilleure estimation est issue de traités de rétrocession traditionnels, l'autre de SPV.

La création de ce SPV, dénommé « 157 RE », a été avalisée par l'ACPR courant 2019.

▪ Ajustement égalisateur – correction pour volatilité – mesures transitoires

CCR RE n'applique pas à ce jour :

- l'ajustement égalisateur visé par l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE. Elle retient en effet un principe d'unicité de son patrimoine ;
- la correction pour volatilité visée par l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE ;
- les courbes de taux d'intérêt sans risque transitoires visées par l'article 308 quater de la directive 2009/138/CE ;
- la déduction transitoire visée par l'article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE.

CCR RE n'applique donc pas de mesures transitoires.

IV.2.2 Valorisation des autres passifs

Les autres passifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Other technical provisions	R0730		24 638 778
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	391 163	1 613 038
Pension benefit obligations	R0760	2 169 029	2 169 029
Deposits from reinsurers	R0770	79 076	79 076
Deferred tax liabilities	R0780	58 669 887	
Derivatives	R0790	1 415 366	
Debts owed to credit institutions	R0800	0	
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801		
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802		
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0	
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0	
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812		
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813		
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814		
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815		
Insurance & intermediaries payables	R0820	6 540 900	6 540 900
Reinsurance payables	R0830	2 219 938	2 219 938
Payables (trade, not insurance)	R0840	17 702 824	17 702 824
Subordinated liabilities	R0850	77 878 059	75 000 000
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	77 878 059	75 000 000
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	923 474	1 069 290
Total liabilities	R0900	1 743 402 853	1 800 788 248
Excess of assets over liabilities	R1000	850 882 178	453 370 252

IV.2.3 Autres provisions techniques

Le poste « Autres provisions techniques » contient exclusivement la provision d'égalisation de CCR RE.

Dans le bilan prudentiel, cette provision est versée sans aucun retraitement aux fonds propres.

IV.2.4 Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste contient des provisions diverses, autres que techniques.

IV.2.5 Provisions pour retraite et autres avantages

Ces éléments sont déjà valorisés selon la norme IAS 19 dans le bilan comptes sociaux. Ils ne sont donc pas retraités dans le bilan prudentiel.

IV.2.6 Impôts différés passif

Les impôts différés passif sont principalement constitués de l'imposition des plus-values latentes non encore fiscalisées, et de l'imposition de la part de la provision d'égalisation non encore fiscalisée. Le taux d'imposition retenu est égal à 25,82% et correspond à un taux forfaitaire recommandé.

IV.2.7 Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste contient les soldes de rétrocession apparaissant au passif, et notamment les soldes de primes à rétrocéder. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

IV.2.8 Autres dettes (Non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)

Ce poste contient les soldes des dettes émanant des autres débiteurs de CCR RE, notamment l'Etat. L'impôt sur les sociétés sera ainsi affecté à ce compte en cas de restant à payer à l'Etat. L'ensemble de ce poste en valeur comptes

sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

IV.2.9 Autres dettes non mentionnées par ailleurs

A date, ce poste ne contient aucun passif.

IV.2.10 Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting

La valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des autres passifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

IV.3 Autres informations importantes

Aucune autre information importante relative à la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

V. Gestion du capital

V.1 Gestion des fonds propres – Objectifs, politiques et procédures

V.1.1 Objectifs

Concernant la gestion de ses fonds propres, CCR RE s'est vue fixée comme objectif d'être capable année après année de sauvegarder et de rentabiliser ses fonds propres au sein du cadre d'appétence au risque adopté.

En cas d'exercice technique favorable, cet objectif de renforcement se traduit par des dotations aux provisions d'égalisation et aux réserves.

CCR RE a des objectifs de rentabilité dans tous ses métiers :

- concernant la souscription d'affaires en réassurance de marché ;
- concernant ses investissements financiers.

V.1.2 Politique

La mise en œuvre de ces objectifs est avant tout encadrée par le dispositif d'appétence aux risques adopté par CCR RE.

Dans ce cadre, CCR RE a comme objectif de respecter un ratio de solvabilité 2 de 150% sur l'horizon du plan d'activité de l'entreprise. Cet horizon correspond à l'horizon du plan d'activités de l'entreprise. Cette stratégie d'appétence aux risques est développée dans le rapport ORSA.

Cette stratégie permet :

- de maîtriser le niveau de fonds propres de CCR RE en accord avec les risques souscrits et les limites fixées ;
- d'allouer année après année des enveloppes de budget de risques aux activités de réassurance de marché, et aux investissements financiers.

La Souscription et la Finance peuvent ensuite mener à bien leurs activités en tenant compte de ces enveloppes.

▪ Protection des fonds propres :

Pour augmenter sa solidité financière, CCR RE a développé une politique de protection de ses fonds propres. Cette dernière se décline au travers notamment de :

- la politique de rétrocession et de réduction des risques financiers ;
- la politique de maîtrise des risques ;
- la mise en œuvre, le cas échéant, d'actions de management.

Le détail de ces politiques est donné dans les documentations correspondantes.

Cas de la succursale du Canada : pour répondre aux exigences réglementaires canadiennes, CCR RE a mis en place une politique de gestion du capital spécifique à sa succursale canadienne. Celle-ci est formalisée dans une documentation interne.

V.1.3 Procédures

CCR RE met en œuvre la stratégie d'entreprise validée par son Conseil d'administration et suit les orientations ainsi définies à l'aide d'un plan d'entreprise définit sur 3 ans.

Ce dernier est révisé chaque année pour tenir compte des éventuelles interactions du marché.

Sont alors recalculés sur un pas annuel et suivi de manière continue :

- Les niveaux d'appétence et de tolérances aux risques ;
- Les budgets de risque consommés – Réassurance de marché, Finance.

Les calculs sont menés par la Direction Actuariat & Risques.

Le respect des budgets de risques est assuré par la Direction Actuariat & Risques.

Chaque année, le Conseil d'Administration valide les propositions de budgets de risque supplémentaires sur proposition de la Direction Actuariat & Risques, dans la limite des tolérances aux risques.

Les éventuels budgets supplémentaires après approbation du Conseil sont alloués à la Souscription et à la Finance, et éventuellement utilisés dans le respect des différentes politiques et des différents guides existant(e)s. Ils sont alors déclinés en limites de risques que l'on retrouve dans les politiques de protection de fonds propres et les guides de Souscription et dans les règles de la Finance révisées annuellement.

Pour compléter ce processus, le suivi continu des différentes activités permet de déclencher si nécessaire des actions de management : changement dans la politique d'investissements, non renouvellement d'affaires déficitaires ou pas assez rentables, réduction ou augmentation ponctuelle des capacités de souscription, etc. en conformité avec la politique ORSA.

V.2 Fonds propres prudentiels au 31/12/2019

V.2.1 Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels

Fonds propres de base	Excédents d'actifs par rapport aux passifs	851 M€
	Passifs subordonnés	78 M€
	Auto-contrôle	-
Fonds propres auxiliaires		-
Total fonds propres prudentiels 31/12/2019		929 M€

CCR RE dispose de 78 M€ de passifs subordonnés, sous la forme d'un prêt subordonnée de 75 M€ de CCR à CCR RE.

CCR RE ne dispose ni d'auto-contrôle, ni de fonds propres auxiliaires.

Les passifs subordonnés de CCR RE sont de niveau 2. Par construction, tous les autres fonds propres prudentiels de CCR RE sont de niveau 1.

V.2.2 Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels

Les fonds propres 2019 de CCR RE passent de 453 M€ avant détachement des dividendes dans les comptes sociaux à 929 M€ dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 après détachement des dividendes.

Les fonds propres prudentiels sont sensiblement plus importants que leurs équivalents comptes sociaux. Cela tient à la taille des plus-values latentes du portefeuille de placement de CCR RE (découlant directement des risques longs qu'elle réassure) en stock à date. Cela tient également aux retraitements des engagements techniques pour passer d'une norme à l'autre.

V.2.3 Evolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019

Les fonds prudentiels après dividendes sont passés de 864 M€ au 31/12/2018 à 929 M€ au 31/12/2019, soit une hausse de 63 M€.

V.3 Couverture du SCR et du MCR au 31/12/2019

Les fonds propres prudentiels ressortent à 929 M€. De par leur composition, ils sont tous éligibles au SCR, et éligibles pour 889 M€ au MCR ;

- Le SCR ressort à 501 M€, soit une couverture du SCR de 185,4 % ;
- Le MCR ressort à 192 M€, soit une couverture du MCR de 463,6 %.

V.4 Fonds propres et mesures de transition

Les mesures transitoires prévues par l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la directive 2009/138/ CE ne s'appliquent pas à CCR RE.

V.5 Description des fonds propres auxiliaires

A date, CCR RE ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

V.6 Disponibilité et transférabilité des fonds propres prudentiels

Les fonds propres de CCR RE appartiennent tous à CCR RE et sont réputés disponibles et transférables.

V.7 Calcul du SCR et du MCR et des fonds propres éligibles

V.7.1 Méthode et options retenues

CCR RE applique la formule standard, tant pour le calcul du SCR et de ses sous-composantes que pour le calcul du MCR.

V.7.2 Capacité d'absorption par les impôts différés

CCR RE intègre les impôts différés dans sa capacité d'absorption lors d'un stress de type « scénario équivalent ». La méthode utilisée pour valoriser les impôts différés consiste à s'appuyer sur les bilans fiscaux, comptables et prudentiels.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés, CCR RE a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan, des crédits d'impôt à hauteur de 5 ans et ce même dans un environnement post-stress fortement adverse.

V.7.3 Approche par transparence

A date CCR RE transparise en ligne à ligne 93% en valeur boursière de ses placements délégués.

En l'absence d'informations détaillées, l'estimation de capital retenue pour la partie complémentaire des placements est par défaut prudente et basée sur le profil le plus risqué au sens des spécifications techniques, à savoir un profil actions type 2.

V.7.4 Fonds cantonnés

CCR RE retient le principe d'unicité de son patrimoine, et n'effectue par conséquent aucun cantonnement.

V.7.5 Simplifications utilisées

CCR RE n'utilise aucune méthode de simplification pour le calcul des capitaux requis.

V.7.6 Difficultés rencontrées

En tant que réassureur, CCR RE a certaines difficultés pour connaître son passif Vie à un niveau fin et pour mener les évaluations Solvabilité II associées. Des calculs tête par tête sont par exemple souvent impossibles à mener. Ce déficit de données provient principalement du fait que les cédantes ne transmettent pas toutes leurs informations, ou le font avec plusieurs trimestres de retard.

Du fait de ces difficultés, les approches d'estimation retenues sont pour certains périmètres de type « estimations sur portefeuilles agrégés » avec un principe de prudence systématique.

De même, les traités auto de réassurance souscrits par CCR RE sont très souvent mixtes : ils contiennent à la fois des engagements « dommages auto », des engagements « RC auto – capital », des engagements « RC auto – rachat de rentes », et des engagements « RC auto – suivi de rentes ». Séparer au sein de ces traités les différents types d'engagement a nécessité de capitaliser sur des expertises internes.

Les informations transmises par les cédantes sont par ailleurs parcellaires, et / ou arrivent avec plusieurs trimestres de retard.

V.8 SCR et MCR

A date, le SCR de CCR RE est évalué à 501 M€ et son MCR à 192 M€.

V.8.1 Evolution du SCR et du MCR par rapport à la précédente date de référence

Au 31/12/2018 le SCR de CCR RE était évalué à 456 M€ et son MCR à 177 M€.

V.8.2 Evolution de la marge de solvabilité par rapport à la précédente date de référence

Date d'inventaire	Marge de solvabilité
31/12/2018	189,3 %
31/12/2019	185,5 %

VI. Annexe : QRT

Liste des états QRT :

- SE.02.01.16 : Balance sheet
- S.05.01.01.01 : Non-life & Accepted non proportional reinsurance
- S.05.01.01.02 : Life
- S.05.02.01.01 : Non-life obligations for home country
- S.05.02.01.04 : Life obligations for home country
- S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions
- S.17.01.01 : Non-life Technical Provisions
- S.19.01.01 : Non-Life Insurance Claims
- S.23.01.01 : Own funds
- S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula
- S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only life or non-life insurance or reinsurance activity

Les états suivants ne sont pas applicables à CCR RE :

- S22.01.21 : mesures relatives aux garanties long terme ni d'application de mesure transitoire ;
- S25.02.21 : modèle interne partiel ;
- S25.03.21 : modèle interne intégral.

VI.1 SE.02.01.16 : Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		C0010	C0020	EC0021
Assets				
Goodwill	R0010			
Deferred acquisition costs	R0020		43 510 571,22	
Intangible assets	R0030		6 591,77	
Deferred tax assets	R0040	3 571 855,38		
Pension benefit surplus	R0050			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	8 850 000,00	4 641 304,08	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	2 026 144 683,82	1 652 685 183,86	0,00
Property (other than for own use)	R0080	216 310 000,00	99 637 135,46	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	15 036 441,90	6 200 000,00	
Equities	R0100	148 701 922,68	39 485 168,96	0,00
Equities - listed	R0110	1 621 339,20	1 426 271,83	
Equities - unlisted	R0120	147 080 583,48	38 058 897,13	
Bonds	R0130	466 294 450,63	457 772 699,31	0,00
Government Bonds	R0140	208 613 603,52	220 697 704,74	
Corporate Bonds	R0150	257 680 847,11	237 074 994,57	
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	1 159 095 715,62	1 031 092 094,83	
Derivatives	R0190	2 206 672,01		
Deposits other than cash equivalents	R0200	18 499 480,98	18 498 085,30	
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220			
Loans and mortgages	R0230	228 464,18	228 464,18	0,00
Loans on policies	R0240			
Loans and mortgages to individuals	R0250	228 464,18	228 464,18	
Other loans and mortgages	R0260			
Reinsurance recoverables from:	R0270	18 720 955,75	18 841 017,62	
Non-life and health similar to non-life	R0280	18 018 855,51	11 830 829,44	
Non-life excluding health	R0290	18 018 855,51	11 830 829,44	
Health similar to non-life	R0300			
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	702 100,24	7 010 188,18	
Health similar to life	R0320	264 029,32	2 197 987,58	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	438 070,92	4 812 200,60	
Life index-linked and unit-linked	R0340			
Deposits to cedants	R0350	235 895 641,98	233 371 936,54	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	55 953 991,58	55 953 991,58	
Reinsurance receivables	R0370	66 153,72	66 153,72	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	4 629 949,63	4 629 949,64	
Own shares (held directly)	R0390			
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400			
Cash and cash equivalents	R0410	240 223 335,47	240 223 335,36	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0,00	0,00	
Total assets	R0500	2 594 295 031,51	2 254 158 499,57	0,00

Liabilities				
Technical provisions – non-life	R0510	985 457 017,31	1 068 221 461,20	
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	985 457 017,31	1 068 221 461,20	
Technical provisions calculated as a whole	R0530			
Best Estimate	R0540	895 943 174,92		
Risk margin	R0550	89 513 842,39		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0,00		
Technical provisions calculated as a whole	R0570			
Best Estimate	R0580			
Risk margin	R0590			
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	589 956 118,86	6 015 333 912,70	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	236 509 862,81	173 884 691,30	
Technical provisions calculated as a whole	R0620			
Best Estimate	R0630	215 026 524,40		
Risk margin	R0640	21 483 338,40		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	353 446 256,06	4 27 649 221,40	
Technical provisions calculated as a whole	R0660			
Best Estimate	R0670	321 341 017,67		
Risk margin	R0680	32 105 238,39		
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00		
Technical provisions calculated as a whole	R0700			
Best Estimate	R0710			
Risk margin	R0720			
Other technical provisions	R0730		24 638 778,21	
Contingent liabilities	R0740			
Provisions other than technical provisions	R0750	391 162,63	1 613 037,63	
Pension benefit obligations	R0760	2 169 029,41	2 169 029,41	
Deposits from reinsurers	R0770	79 076,28	79 076,28	
Deferred tax liabilities	R0780	58 669 887,27		
Derivatives	R0790	1 415 366,16		
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00		0,00
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801			
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802			
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803			
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00		0,00
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0,00		0,00
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812			
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813			
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814			
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815			
Insurance & intermediaries payables	R0820	6 540 900,40	6 540 900,40	
Reinsurance payables	R0830	2 219 937,80	2 219 937,80	
Payables (trade, not insurance)	R0840	17 702 823,85	17 702 823,85	
Subordinated liabilities	R0850	77 878 059,30	75 000 000,00	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860			
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	77 878 059,30	75 000 000,00	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	923 473,88	1 069 290,27	
Total liabilities	R0900	1 743 402 853,16	1 800 788 247,75	0,00
Excess of assets over liabilities	R1000	850 882 178,35	453 370 251,82	0,00

VI.2 S.05.01.01.01 : Non-life & Accepted non proportional reinsurance

Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Premiums written												
Gross - Direct Business	R0110											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			12 421 708,86		37 412 244,37	119 350 783,19	13 838 011,35	17 845 320,61			9 317 025,09
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130											
Reinsurers' share	R0140			118 374,75		2 225 477,50	3 307 540,13	239 422,31	112 315,71			477 608,39
Net	R0200	0,00	0,00	12 303 334,11	0,00	35 186 766,87	110 043 243,06	13 598 589,04	17 733 004,30	0,00	0,00	8 839 416,03
Premiums earned												
Gross - Direct Business	R0210											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			12 431 708,34		33 036 483,43	107 874 866,25	13 121 283,37	15 774 535,55			9 003 008,61
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230											
Reinsurers' share	R0240			123 254,37		2 078 865,48	8 634 274,32	236 761,00	106 125,38			483 553,00
Net	R0300	0,00	0,00	12 308 453,97	0,00	30 957 623,35	99 240 591,93	12 884 522,36	15 668 409,56	0,00	0,00	8 513 455,61
Claims incurred												
Gross - Direct Business	R0310											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320			8 039 307,11		31 606 236,36	76 644 012,72	13 007 400,15	7 169 707,85			3 689 330,52
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330											
Reinsurers' share	R0340					1 769 081,77	7 243 433,65	476 922,76	-628,19			206 320,83
Net	R0400	0,00	0,00	8 039 307,11	0,00	29 837 154,59	69 394 579,07	12 530 477,39	7 170 336,04	0,00	0,00	3 433 009,63
Changes in other technical provisions												
Gross - Direct Business	R0410											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420											
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430											
Reinsurers' share	R0440											
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R0550	0,00	0,00	4 223 131,33	0,00	10 856 371,68	46 051 703,62	4 787 093,64	7 688 855,52	0,00	0,00	4 358 673,32
Administrative expenses												
Gross - Direct Business	R0610											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620			347 198,71		1 141 096,63	3 978 562,38	546 531,06	527 957,01			291 219,31
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630											
Reinsurers' share	R0640						-1,75					
Net	R0700	0,00	0,00	347 198,71	0,00	1 141 096,63	3 978 564,12	546 531,06	527 957,01	0,00	0,00	291 219,31
Investment management expenses												
Gross - Direct Business	R0710											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720			109 456,45		329 665,34	1 051 683,66	121 936,31	157 247,74			82 036,59
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730											
Reinsurers' share	R0740											
Net	R0800	0,00	0,00	109 456,45	0,00	329 665,34	1 051 683,66	121 936,31	157 247,74	0,00	0,00	82 036,59
Claims management expenses												
Gross - Direct Business	R0810											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820			129 366,23		389 636,60	1 243 001,32	144 118,42	185 853,56			37 033,61
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830											
Reinsurers' share	R0840											
Net	R0900	0,00	0,00	129 366,23	0,00	389 636,60	1 243 001,32	144 118,42	185 853,56	0,00	0,00	37 033,61
Acquisition expenses												
Gross - Direct Business	R0910											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920			3 525 637,24		8 797 119,56	39 367 830,37	3 850 203,37	6 686 000,70			3 867 438,38
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930											
Reinsurers' share	R0940			4 966,81		151 237,43	708 195,20	5 409,37	35 480,31			66 511,32
Net	R1000	0,00	0,00	3 520 670,43	0,00	8 645 882,07	38 659 635,77	3 844 794,61	6 650 520,39	0,00	0,00	3 800 396,47
Overhead expenses												
Gross - Direct Business	R1010											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020			116 437,45		350 630,39	1 118 758,74	129 713,25	167 276,81			87 034,74
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030											
Reinsurers' share	R1040											
Net	R1100	0,00	0,00	116 437,45	0,00	350 630,39	1 118 758,74	129 713,25	167 276,81	0,00	0,00	87 034,74
Other expenses												
	R1200											
Total expenses	R1300											

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	
						C0200
Premiums written						
Gross - Direct Business	R0110					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					210 185 093,41
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		53 107 422,32	3 704 465,32	73 711 112,40	130 523 000,03
Reinsurers' share	R0140		3 646 316,63		11 186 398,23	27 314 654,37
Net	R0200	0,00	49 460 505,63	3 704 465,32	62 524 114,11	313 393 433,14
Premiums earned						
Gross - Direct Business	R0210					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					191 301 352,74
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		52 606 708,53	3 665 087,17	73 600 485,68	129 872 281,38
Reinsurers' share	R0240		3 815 912,84		11 172 607,19	26 657 354,77
Net	R0300	0,00	48 790 795,63	3 665 087,17	62 427 878,43	294 516 873,34
Claims incurred						
Gross - Direct Business	R0310					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					140 166 594,71
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		18 932 311,61	361 851,73	48 631 433,01	68 646 256,42
Reinsurers' share	R0340		1 424 786,22		4 366 363,66	16 113 432,70
Net	R0400	0,00	17 568 125,33	361 851,73	43 704 523,35	192 639 358,43
Changes in other technical provisions						
Gross - Direct Business	R0410					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430					0,00
Reinsurers' share	R0440					0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred						
R0550		0,00	8 618 311,60	685 386,68	14 238 233,35	101 509 621,34
Administrative expenses						
Gross - Direct Business	R0610					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620					6 832 565,76
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630		1 546 515,33	109 736,40	2 122 038,83	3 778 350,63
Reinsurers' share	R0640		-0,17		1 368,57	1 366,65
Net	R0700	0,00	1 546 515,50	109 736,40	2 120 130,33	10 608 343,74
Investment management expenses						
Gross - Direct Business	R0710					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720					1 852 088,03
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730		467 367,14	32 642,84	643 519,82	1 150 123,80
Reinsurers' share	R0740					0,00
Net	R0800	0,00	467 367,14	32 642,84	643 519,82	3 002 217,83
Claims management expenses						
Gross - Direct Business	R0810					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820					2 189 011,80
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830		553 037,67	38 581,08	767 677,60	1 359 356,35
Reinsurers' share	R0840					0,00
Net	R0900	0,00	553 037,67	38 581,08	767 677,60	3 548 368,14
Acquisition expenses						
Gross - Direct Business	R0910					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920					66 034 350,83
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930		5 632 701,38	470 301,60	11 026 313,48	17 129 322,46
Reinsurers' share	R0940		79 183,60		1 016 838,66	2 067 883,35
Net	R1000	0,00	5 553 517,73	470 301,60	10 010 020,82	81 156 383,34
Overhead expenses						
Gross - Direct Business	R1010					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020					1 370 211,37
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030		437 813,51	34 724,76	630 945,33	1 223 483,65
Reinsurers' share	R1040					0,00
Net	R1100	0,00	437 813,51	34 724,76	630 945,33	3 193 635,63
Other expenses						
R1200						
Total expenses	R1300					101 509 621,34

VI.3 S.05.01.01.02 : Life

	Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
	Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Premiums written									
Gross	R1410						98 319 740,03	122 681 941,46	221 001 681,49
Reinsurers' share	R1420						1 732 998,19	2 676 117,44	4 409 115,63
Net	R1500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 586 741,84	120 005 824,02	216 592 565,86
Premiums earned									
Gross	R1510						93 375 922,40	110 040 668,48	203 416 590,88
Reinsurers' share	R1520						1 785 663,11	2 623 215,12	4 408 878,23
Net	R1600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 590 259,29	107 417 453,36	199 007 712,65
Claims incurred									
Gross	R1610						93 118 154,35	27 538 948,52	120 657 102,87
Reinsurers' share	R1620						590 529,05	203 607,25	794 136,30
Net	R1700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 527 625,30	27 335 341,27	119 862 966,57
Changes in other technical provisions									
Gross	R1710							31 412 871,40	31 412 871,40
Reinsurers' share	R1720								0,00
Net	R1800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 412 871,40	31 412 871,40
Expenses incurred									
Administrative expenses									
Gross	R1910						1 393 590,32	1 476 065,67	2 869 655,99
Reinsurers' share	R1920								0,00
Net	R2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 393 590,32	1 476 065,67	2 869 655,99
Investment management expenses									
Gross	R2010						256 167,16	281 815,35	537 982,51
Reinsurers' share	R2020								0,00
Net	R2100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 167,16	281 815,35	537 982,51
Claims management expenses									
Gross	R2110						288 286,13	314 113,99	602 400,12
Reinsurers' share	R2120								0,00
Net	R2200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 286,13	314 113,99	602 400,12
Acquisition expenses									
Gross	R2210						14 426 085,74	25 445 575,04	39 871 660,78
Reinsurers' share	R2220						32 174,58	65 288,80	97 463,38
Net	R2300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 393 911,16	25 380 286,25	39 774 197,41
Overhead expenses									
Gross	R2310						331 454,74	376 999,30	708 454,64
Reinsurers' share	R2320								0,00
Net	R2400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 454,74	376 999,30	708 454,64
Other expenses									
Total expenses									
Total amount of surrenders									
	R2500								
	R2600								44 492 690,66
	R2700							291,08	291,08

VI.4 S.05.02.01.01 : Non-life obligations for home country

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		C0080	AE C0090	CANADA C0090	CN C0090	IL C0090	SA C0090	C0140
Premiums written								
Gross - Direct Business	R0110							0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	33 993 907,26	7 559 642,85	16 347 819,23	7 665 420,85	15 610 955,05	7 392 054,30	88 569 799,54
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	29 860 162,28	510 165,95	17 782 034,76	2 391 586,30	9 402 012,39	686 345,33	60 632 307,02
Reinsurers' share	R0140	5 600 069,96	161 290,32	4 465 582,04	329 795,46	1 922 836,82	252 679,47	12 732 254,07
Net	R0200	58 253 999,58	7 908 518,48	29 664 271,95	9 727 211,69	23 090 130,63	7 825 720,16	136 469 852,49
Premiums earned								
Gross - Direct Business	R0210							0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	31 542 653,13	6 442 142,12	13 307 253,25	10 442 551,59	15 133 510,98	5 275 657,18	82 143 768,26
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	29 646 619,81	453 928,41	17 498 213,83	2 583 659,98	9 027 243,41	709 003,59	59 918 669,03
Reinsurers' share	R0240	5 579 999,53	142 946,68	4 393 851,69	450 252,88	1 989 091,50	201 250,44	12 757 392,72
Net	R0300	55 609 273,41	6 753 123,86	26 411 615,39	12 575 958,70	22 171 662,89	5 783 410,34	129 305 044,57
Claims incurred								
Gross - Direct Business	R0310							0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	24 404 645,78	3 384 976,89	6 634 306,31	13 225 862,09	10 050 108,50	1 714 153,54	59 414 053,12
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	-17 056 682,71	1 071 381,39	15 279 328,26	4 211 860,26	6 764 874,45	1 559 558,03	11 830 319,69
Reinsurers' share	R0340	244 877,84	110 306,24	6 266 846,58	631 517,53	1 139 683,27	128 919,05	8 522 150,51
Net	R0400	7 103 085,24	4 346 052,04	15 646 787,99	16 806 204,82	15 675 299,69	3 144 792,53	62 722 222,30
Changes in other technical provisions								
Gross - Direct Business	R0410							0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420							0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430							0,00
Reinsurers' share	R0440							0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R0550	15 684 288,75	2 796 692,24	9 095 003,01	4 028 218,04	6 963 694,35	2 894 884,08	41 462 780,45
Other expenses	R1200							
Total expenses	R1300							41 462 780,45

VI.5 S.05.02.01.04 : Life obligations for home country

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		C0220	AE C0230	CANADA C0230	CN C0230	IL C0230	SA C0230	C0280
Premiums written								
Gross	R1410	74 823 239,15	18 349 770,62		27 033 956,90	10 590 404,31	15 913 781,76	146 711 152,74
Reinsurers' share	R1420	2 963 465,85	107 811,73		203 523,72	183 140,76	87 166,78	3 545 108,85
Net	R1500	71 859 773,30	18 241 958,88	0,00	26 830 433,18	10 407 263,55	15 826 614,98	143 166 043,89
Premiums earned								
Gross	R1510	75 499 311,09	15 236 005,40		25 667 915,81	8 120 253,08	12 782 994,82	137 306 480,21
Reinsurers' share	R1520	3 012 044,00	97 628,04		207 388,22	173 440,31	76 026,05	3 566 526,62
Net	R1600	72 487 267,09	15 138 377,37	0,00	25 460 527,59	7 946 812,77	12 706 968,77	133 739 953,59
Claims incurred								
Gross	R1610	24 106 547,67	15 393 468,40	8 483,09	15 866 350,10	6 143 959,78	10 089 677,12	71 608 486,17
Reinsurers' share	R1620	351 839,18	7 364,84		232 872,66	2 907,80	2 845,49	597 829,97
Net	R1700	23 754 708,49	15 386 103,57	8 483,09	15 633 477,44	6 141 051,99	10 086 831,63	71 010 656,21
Changes in other technical provisions								
Gross	R1710	31 412 871,40						31 412 871,40
Reinsurers' share	R1720							0,00
Net	R1800	31 412 871,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 412 871,40
Expenses incurred	R1900	18 713 172,26	1 429 505,10		9 319 803,28	1 614 585,90	2 055 291,30	33 132 357,84
Other expenses	R2500							
Total expenses	R2600							33 132 357,84

VI.6 S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions

		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations
			C0020	C0030	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	C0060	
Technical provisions calculated as a whole	R0010							
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0020							
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM								
Best Estimate								
Gross Best Estimate	R0030							
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses</i>	R0050							
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0060							
<i>Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses</i>	R0070							
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080							
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Risk Margin	R0100							
Amount of the transitional on Technical Provisions								
Technical Provisions calculated as a whole	R0110							
Best estimate	R0120							
Risk margin	R0130							
Technical provisions - total	R0200	0,00	0,00			0,00		0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re total	R0210	0,00	0,00			0,00		0,00
Best Estimate of products with a surrender option	R0220							
Gross BE for Cash flow								
Cash out-flows								
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230							
<i>Future guaranteed benefits</i>	R0240							
<i>Future discretionary benefits</i>	R0250							
Future expenses and other cash out-flows	R0260							
Cash in-flows								
<i>Future premiums</i>	R0270							
<i>Other cash in-flows</i>	R0280							
Percentage of gross Best Estimate calculated using simplified methods	R0290							
Surrender value	R0300							
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310							
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320							
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330							
Technical provisions without volatility adjustment and without others	R0340							
Best estimate subject to matching adjustment	R0350							
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360							
Gross TP Amount calculated using simplified methods	RTT01							

		Accepted reinsurance				Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Health insurance (direct business)		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)	
		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life accepted insurance		C0160	Contracts without options and guarantees				Contracts with options or guarantees
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00				0,00					0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0020	0,00				0,00					0,00	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM												
Best Estimate												
Gross Best Estimate	R0030	321341017,67		321341017,67		321341017,67				215 026 524,40	215 026 524,40	
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	438 510,31				438 510,31	0,00	0,00	0,00	264 294,14	264 294,14	
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected	R0050	438 510,31				438 510,31				264 294,14	264 294,14	
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060					0,00					0,00	
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070					0,00					0,00	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	438 070,92		438 070,92		438 070,92				264 029,32	264 029,32	
Best estimate minus recoverables from reinsurers/SPV and Finite Re	R0090	320 902 946,75				320 902 946,75	0,00	0,00	0,00	214 762 495,08	214 762 495,08	
Risk Margin	R0100	32 105 238,39		32 105 238,39		32 105 238,39				21 483 338,40	21 483 338,40	
Amount of the transitional on Technical Provisions												
Technical Provisions calculated as a whole	R0110					0,00					0,00	
Best estimate	R0120					0,00					0,00	
Risk margin	R0130					0,00					0,00	
Technical provisions - total	R0200	353 446 256,06				353 446 256,06	0,00		0,00	236 509 862,81	236 509 862,81	
Technical provisions minus recoverables from reinsurers/SPV and Finite Re	R0210	353 008 185,14		353 008 185,14		353 008 185,14	0,00		0,00	236 245 833,49	236 245 833,49	
Best Estimate of products with a surrender option	R0220					0,00					0,00	
Gross BE for Cash flow												
Cash out-flows												
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230					321341017,67				215 026 524,40	215 026 524,40	
Future guaranteed benefits	R0240	321341017,67				321341017,67						
Future discretionary benefits	R0250					0,00						
Future expenses and other cash out-flows	R0260					0,00					0,00	
Cash in-flows												
Future premiums	R0270					0,00					0,00	
Other cash in-flows	R0280					0,00					0,00	
Percentage of gross best Estimate calculated using	R0290	0,0000							0,0000			
Surrender value	R0300					0,00					0,00	
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310					0,00					0,00	
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320					0,00					0,00	
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330					0,00					0,00	
Technical provisions without volatility adjustment and without others	R0340					0,00					0,00	
Best estimate subject to matching adjustment	R0350					0,00					0,00	
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360					0,00					0,00	
Gross TP Amount calculated using simplified methods	RTT01											

VI.7 S.17.01.01 : Non-life Technical Provisions

		Segmentation for:										Total Non-Life obligation
		Direct business and accepted proportional reinsurance						accepted non-proportional reinsurance:				
		Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0130	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Direct business	R0020											0
Accepted proportional reinsurance business	R0030											0
Accepted non-proportional reinsurance	R0040											0
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050											0
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM												
Best estimate												
Premium provisions												
Gross - Total	R0060	-564 642	0	5 923 798	507 818	1 326 539	104 057	-1 519 333	5 241 980	4 668 702	15 390 147	31 079 065
Gross - direct business	R0070											0
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	-564 642		5 923 798	507 818	1 326 539	104 057	-1 519 333				5 778 236
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090								5 241 980	4 668 702	15 390 147	25 300 829
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0	0	0	227 660	0	0	0	0	0	261 418	489 078
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110			0	227 660	0	0	0	0	0	261 418	489 078
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120											0
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130											0
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140			0	227 432	0	0	0	0	0	261 156	488 588
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	-564 642	0	5 923 798	280 386	1 326 539	104 057	-1 519 333	5 241 980	4 668 702	15 128 991	30 590 477
Claims provisions												
Gross - Total	R0160	17 981 915	0	48 970 694	117 000 381	41 377 039	41 444 495	7 265 032	449 833 381	5 815 848	135 175 324	864 864 110
Gross - direct business	R0170											0
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	17 981 915		48 970 694	117 000 381	41 377 039	41 444 495	7 265 032				274 039 557
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190								449 833 381	5 815 848	135 175 324	590 824 553
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0	0	552 581	6 920 112	208 215	19 300	144 499	2 141 059	0	7 562 083	17 547 850
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210			552 581	4 734 165	208 215	19 300	144 499	2 141 059		4 023 590	11 823 410
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220				2 185 947						3 538 494	5 724 440
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230											0
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240			552 027	6 913 178	208 006	19 281	144 355	2 138 914		7 554 506	17 530 267
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	17 981 915	0	48 418 667	110 087 203	41 169 033	41 425 214	7 120 678	447 694 467	5 815 848	127 620 818	847 333 843
Total Best estimate - gross	R0260	17 417 273	0	54 894 492	117 508 199	42 703 578	41 548 552	5 745 699	455 075 361	10 484 550	150 565 471	895 943 175
Total Best estimate - net	R0270	17 417 273	0	54 342 465	110 367 589	42 495 572	41 529 271	5 601 344	452 936 447	10 484 550	142 749 809	877 924 319
Risk margin	R0280	1 740 163		5 484 518	11 740 265	4 266 522	4 151 123	574 054	45 466 661	1 047 513	15 043 023	89 513 842
Amount of the transitional on Technical Provisions												
TP as a whole	R0290											0
Best estimate	R0300											0
Risk margin	R0310											0

	Segmentation for:										Total Non-Life obligation	
	Direct business and accepted proportional reinsurance						accepted non-proportional reinsurance:					
	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance		
C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0130	C0150	C0160	C0170	C0180		
Technical provisions - total												
Technical provisions - total	R0320	19 157 436	0	60 379 010	129 248 464	46 970 100	45 699 675	6 319 752	500 542 022	11 532 063	165 608 494	985 457 017
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0	0	552 027	7 140 610	208 006	19 281	144 355	2 138 914	0	7 815 662	18 018 856
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	19 157 436	0	59 826 983	122 107 854	46 762 094	45 680 394	6 175 398	498 403 108	11 532 063	157 792 832	967 438 162
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)												
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350											
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360											
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)												
Cash out-flows												
Future benefits and claims	R0370	-564 642		5 923 798	507 818	1 326 539	104 057	-1 519 333	5 241 980	4 668 702	15 390 147	31 079 065
Future expenses and other cash-out flows	R0380											0
Cash in-flows												
Future premiums	R0390											0
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400											0
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)												
Cash out-flows												
Future benefits and claims	R0410	17 981 915		48 970 694	117 000 381	41 377 039	41 444 495	7 265 032	449 833 381	5 815 848	135 175 324	864 864 110
Future expenses and other cash-out flows	R0420											0
Cash in-flows												
Future premiums	R0430											0
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440											0
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460											0
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470											0
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480											0
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490											0
Gross best estimate calculated using simplified methods	RTT01											0

VI.9 S.23.01.01 : Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	90 082 100,00	90 082 100,00			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	363 288 151,80	363 288 151,80			
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	397 511 926,55	397 511 926,55			
Subordinated liabilities	R0140	77 878 059,30			77 878 059,30	
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
Total basic own funds after deductions	R0290	928 760 237,65	850 882 178,35	0,00	77 878 059,30	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	928 760 237,65	850 882 178,35	0,00	77 878 059,30	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	928 760 237,65	850 882 178,35	0,00	77 878 059,30	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	928 760 237,65	850 882 178,35	0,00	77 878 059,30	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	889 244 725,64	850 882 178,35	0,00	38 362 547,28	
SCR	R0580	500 755 249,91				
MCR	R0600	191 812 736,41				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	1,854718923				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	4,636004586				

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	850 882 178,35
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	453 370 251,80
Adjustment for restricted own fund items in respect of ring fenced funds due to ring fencing	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	397 511 926,55
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	3 125 943,56
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	-12 523 736,84
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	-9 397 793,28

OF-B1A (solo)

Own funds (quarterly template - for solo entities)

5.23.01.01

MCR - Cell Linked

MCR Non Composite - S280101!R0400_C0070	191 812 736,41
MCR Composite- S280201!R0400_C0130	
MCR	191 812 736,41

SCR - Cell Linked

SCR in Non Composite - S280101!R0310_C0070	500 755 249,91
SCR in Composite- S280201!R0310_C0130	
SCR	500 755 249,91

BS-Annual Solo

Excess of assets over liabilities	850 882 178,35
-----------------------------------	----------------

BS-Quarterly Solo/ Day 1 Solo

Excess of assets over liabilities	850 882 178,35
-----------------------------------	----------------

BS-Annual ECB reporting Solo

Excess of assets over liabilities	850 882 178,35
-----------------------------------	----------------

BS-Quarterly ECB reporting Solo

Excess of assets over liabilities	850 882 178,35
-----------------------------------	----------------

VI.10 S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula

Article 112*	Z0010	2	*Article 112 1 Article 112(7) reporting (output: x1) 2 Regular reporting (output: x01)		
Basic Solvency Capital Requirement					
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments
			C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010		287 928 656,13	287 928 656,13	
Counterparty default risk	R0020		41 884 758,96	41 884 758,96	
Life underwriting risk	R0030		41 256 745,90	41 256 745,90	
Health underwriting risk	R0040		63 942 203,71	63 942 203,71	
Non-life underwriting risk	R0050		400 466 645,35	400 466 645,35	
Diversification	R0060		-243 917 677,45	-243 917 677,45	
Intangible asset risk	R0070		0,00	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100		591 561 332,61	591 561 332,61	
Calculation of Solvency Capital Requirement					
			Value		
			C0100		
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120				
Operational risk	R0130		29 291 949,19		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140		0,00		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150		-120 098 031,89		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160				
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200		500 755 249,91		
Capital add-on already set	R0210				
Solvency capital requirement	R0220		500 755 249,91		
Other information on SCR					
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400				
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410				
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420				
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment	R0430				
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440				
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	4			
Net future discretionary benefits	R0460				

*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation
1 Full recalculation
2 Simplification at risk sub-module level
3 Simplification at risk module level
4 No adjustment

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate*	R0530	1

*Approach based on average tax rate
 1 Yes
 2 No
 3 Not applicable as LAC DT is not used (in this case R0600 to R0690 are not applicable)

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock	LAC DT
		C0110	C0120	C0130
DTA	R0600	3 571 855,38	0,00	
DTA carry forward	R0610	3 571 855,38		
DTA due to deductible temporary differences	R0620	0,00		
DTL	R0630	58 669 887,27		
LAC DT	R0640			-120 098 031,89
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650			-55 098 031,89
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660			-65 000 000,00
LAC DT justified by carry back, current year	R0670			
LAC DT justified by carry back, future years	R0680			
Maximum LAC DT	R0690			-160 304 317,36

VI.11 S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only life or non-life insurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	180 563 762,13

Background information		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	17 417 273,49	12 303 334,11
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	54 342 464,84	35 186 766,87
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	110 367 588,86	110 043 243,06
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	42 495 571,96	13 598 589,04
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	41 529 270,67	17 733 004,90
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	5 601 344,03	8 839 416,09
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	452 936 447,28	49 460 505,63
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	10 484 549,75	3 704 465,32
Non-proportional property reinsurance	R0170	142 749 808,57	62 524 114,11

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		C0040
MCRL Result	R0200	11 248 974,28

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	535 665 441,84	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

Overall MCR calculation		C0070
Linear MCR	R0300	191 812 736,41
SCR	R0310	500 755 249,91
MCR cap	R0320	225 339 862,46
MCR floor	R0330	125 188 812,48
Combined MCR	R0340	191 812 736,41
Absolute floor of the MCR	R0350	3 200 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	191 812 736,41